

25LM252/4  
(1951-1953)

"Résistance - fer".

Généralités

Réponse de la lettre A.C du 1.5.51

Lettre AC du 1.5.51.

Reponses à la lettre AC du 5.1.50.

Régions: Ouest x  
: Méditerranée x  
: Sud-est  
: Sud-ouest x  
: Est

Liste des agents

pour lesquels l'examen des pièces justificatives  
et du dossier personnel n'a pas permis de faire  
des propositions

I - Priorités principales

Nord	PERRIER Gilbert DEVAUX Lucien	KAD ELMEC	M.T. Paris Tourcoing
Ouest	<del>DISARBOIS</del> <del>DEMANNEVILLE Henri</del> <del>GIREME Camille</del> <del>ABRAHAM André</del> <del>LE GOUHIR Jean</del>  <del>PREVOST Germaine</del>	OPFL1 CTP2 EM KAD SUPISE  Concierge	V.B. Brest Rouen M.T. Saintes M.T. Sce Régional V.B. La Posson- nière. M.T. Sce Régional
Sud-Ouest	LEYGUES Marcel <del>BOUCHEREAU André</del> CHAILLON	SUPISE SUPSE CDTP BA	Limoges Toulouse V.B. Bordeaux
Sud-Est	BAILLE René  FICHOT Gaston	MEO  MEO	Ateliers de Villeneuve-voitures - d <sup>e</sup> -
MEDITERRANEE	<del>BONZON Pierre</del> <del>SUBREMOND Albert</del>	KTRA CTR	Nîmes Miramas
Services Centraux	<del>MAUBERT Raymond</del> <del>GAUDRON Marcel</del> <del>CHARPIN Raymond</del>	<del>NMP2</del> CGR <del>IS1</del>	<del>Caisse Générale</del> Notre Métier Budget

II - Priorités secondaires

Nord	DEMOLLIENS DENIMAL	SCGP SCGP	Paris-Nord Paris-Nord
Ouest	<del>BOUQUIN Eugène</del> <del>NISSERON Maurice</del>	CB2 CBRO2	V.B. Sce Régional Saintes.
Sud-Ouest	ESTEBE Louis	SCG1	Tarbes

Méditerranée

ALBOUSSIERE Lucien	SCG3	Avignon
BARBIER Jean	SCG1	Avignon
BOULADOU René	CSP	Montpellier
OLLIER	SCG2	Avignon
POUZOL	SUP	Avignon
DOU Joseph	CSP	Aix.

REVISION DE LA SITUATION  
DE CERTAINS MEMBRES DE RESISTANCE-FER

(application des dispositions du 4<sup>e</sup> alinéa de la lettre  
P. 1242 du 2 novembre 1942  
du S.C.P.)



RECAPITULATION DES CAS PRESENTES PAR LA  
COMMISSION à MONSIEUR le DIRECTEUR GENERAL  
de la S.N.C.F.

Régions	Nombre par priorités			Nbre total par Région	Observations
	1 <sup>ère</sup> priorité cas généraux	1 <sup>ère</sup> priorité cas particuliers	2 <sup>ème</sup> priorité secondaire		
RESISTANCE-FER	1	2	3		
EST	2	2	1	5	5,7%
NORD	7	5	2	14	16, %
OUEST	14	6	2	22	25 %
SUD-OUEST	4	1	1	6	6,8%
SUD-EST	15	-	-	15	17 %
MEDITERRANEE	15	-	6	21	24 %
SERVICES CENTRAUX	3	1	1	5	5,7%
	60	15	13	88	

Liste des agents  
dont les cas sont soumis à M. le Directeur Général

X	MENARD René	K	Radio V.B. Ouest	} sont réglés
X	MONDET Félix	SCMG	M.T. Marseille	
X	DOMENECH	ISDL	EX. Chambéry	
	BOURGEOIS	ISDL	Est EX.	
X	BODIN	ISDL	MT Ouest	nommé FS le 1-1-51
X	DARTVELLE	ISDL	VB Ouest	nommé FS le 1-1-51
	SURZUR	ISDL	VB Ouest	
	TURCAN	ISDL	EX Ouest	départ

M. Andrieu. les cas soumis dans l'année les cas Bouzyer, Surzyer  
et Turcan.

3/1



5 Janvier 1951

PERSONNELLE

Messieurs les Directeurs des Régions,

La lettre P 1242 du 2 novembre 1944 de M. le Directeur du Service Central du Personnel faisant suite au memento n° 1163 de la Conférence des Directeurs du 25 septembre 1944 a prévu les conditions que devaient remplir certains agents qui "au cours des événements de guerre ont fait preuve d'initiative, de courage et d'esprit de décision", pour obtenir un avancement exceptionnel.

De nombreux cas ont été déjà réglés par vos soins, mais j'ai été saisi récemment de quelques demandes de révision de carrière de la part d'agents qui estiment que l'application des dispositions de la lettre P 1242 ne leur a pas été faite.

J'ai examiné personnellement ces cas et je vous adresse, pour chacun d'eux, la décision que j'ai prise en vous demandant d'y donner suite.

Pour les nominations qui doivent intervenir soit en 1950, soit en 1951, vous aurez à faire établir un tableau d'aptitude spécial pour pouvoir permettre les nominations.

Je vous prie de me rendre compte de l'application des mesures ci-dessus.

Le Directeur Général,

(s) : ARMAND.

REGION de l'EST

-----

PAULUS Raymond  
AGSVIR<sup>1</sup>  
6<sup>e</sup> Arr. V.B. Reims.

La nomination comme Commis de 2<sup>e</sup>me classe (éch. 6) au 1er janvier 1950 doit être réalisée. L'intéressé devra être titularisé et muté à l'Arrondissement Exploitation ou en gare de Reims. Cette nomination interviendra sans examen.

BLARD Gilbert  
OPFL<sup>1</sup>  
Dépôt M.T. Nancy.

L'intéressé est à nommer Visiteur d'atelier (éch. 6) au 1er janvier 1950. La nomination est faite sans examen. L'intéressé devra être utilisé au mieux compte tenu de son état physique.

BRUN Pierre  
OPFL<sup>1</sup>  
(Peintre) Ateliers  
de Romilly.

L'intéressé est à nommer le 1er janvier 1951 au grade de Chef de brigade d'ouvriers de 2<sup>e</sup>me classe. La promotion se fera sans examen.

HEYMES  
SCGP à Metz.

L'intéressé devra être inscrit au T.A. de Chef de gare de 2<sup>e</sup>me classe. A nommer au cours de l'année 1951.

REGION du N NORD

BAERT Daniel  
OPFL1  
Ateliers de machines  
d'Hellemmes.

COHIDON Maurice  
EM au dépôt d'Hirson.

DURBECQ Joseph  
FMK  
Gare du Bourget.

HUGER Georges  
CCT2  
Survilliers.

LAQUAY Jules  
KRU  
Paris.

LEJEUNE Norbert  
ELMEC  
Dépôt d'Hirson.

BLANCHARD Maurice  
OSP Service V.B.  
Arras.

DUFORESTELLE Gabrielle  
FEC  
Paris-Nord.

DUHAUTOY Albert  
CS2  
Gare de Boulogne.

L'intéressé est à nommer Chef de brigade d'ouvriers de 2ème classe au 1er janvier 1950. La promotion doit avoir lieu sans examen.

L'intéressé déjà inscrit au T.A. pour le grade d'Employé principal de 2ème classe devra être nommé à ce grade au cours de l'année 1951.

L'intéressé qui est parti en retraite le 1er juillet 1950 est à nommer rétroactivement Commis de 2ème classe au 1er janvier 1950 sans avoir à passer d'examen.

L'intéressé est à nommer Chef de canton de 1ère classe au 1er janvier 1950.

L'intéressé qui a réussi l'examen de contrôleur adjoint des trains devra être nommé à ce grade le 1er janvier 1951.

L'intéressé qui a reçu une note d'aptitude pour le grade de mécanicien de route devra être nommé à ce grade au 1er janvier 1951.

L'intéressé devra être invité à passer l'examen d'Ouvrier professionnel et si les résultats en sont satisfaisants il devra être nommé -d'après les résultats de cet examen- Ouvrier professionnel de 2ème classe ou de 1ère classe.

L'intéressée est à nommer Commise stagiaire le 1er janvier 1951.

L'intéressé est à noter en aptitude pour le grade de Commis de 1ère classe et devra être placé sur le tableau d'aptitude. Sa nomination doit intervenir en 1951.

JESSUS

FC Circonscription

Mouvement Amiens.

PINCHON Roger

K Arrondissement EX.

Paris.

FERRIER Gilbert

Contrôleur adjoint

Direction Régionale.

Utiliser l'intéressé aux fonctions de Sous-Chef de bureau de gare après qu'une formation professionnelle lui aura été donnée. Le noter, dès que possible, en aptitude pour ce dernier grade et faire en sorte que sa promotion intervienne rapidement.

L'intéressé est à nommer Contrôleur Principal le 1er janvier 1950.

L'intéressé est à nommer Contrôleur (éch. 11) le 1er janvier 1951.

GEORGES  
GUY  
GUY

JAYAT Jules  
JAYAT  
Paris.

ROBERT  
ROBERT  
Dépt d'Alsace.

BLANCHARD Maurice  
Dépt Service V.P.  
Alsace.

LEONARD  
LEONARD  
Paris-Nord.

ALBERT  
ALBERT  
Gare de Boulogne.

L'intéressé est à nommer chef de gare de 1ère classe au 1er janvier 1950.

L'intéressé est à nommer Contrôleur adjoint de 1ère classe à la Direction Régionale le 1er janvier 1950.

L'intéressé est à nommer chef de gare de 1ère classe au 1er janvier 1950.

L'intéressé est à nommer Contrôleur adjoint des trains de voyageurs à ce grade le 1er janvier 1951.

L'intéressé est à nommer chef de gare de 1ère classe au 1er janvier 1951.

L'intéressé est à nommer Contrôleur adjoint des trains de voyageurs à ce grade le 1er janvier 1951.

L'intéressé est à nommer chef de gare de 1ère classe au 1er janvier 1951.

L'intéressé est à nommer chef de gare de 1ère classe au 1er janvier 1951.

REGION de l'OUEST

CADORET René  
BRGB  
Service Régional M.T.

La nomination de l'intéressé au grade de Brigadier Chef des garçons de bureau est à réaliser au 1er janvier 1950. Par ailleurs, la situation administrative de l'intéressé est à régulariser.

GAZIO Jean  
ISL Arrondissement EX.  
Saintes.

La nomination de l'intéressé comme Inspecteur Divisionnaire de 2ème classe (éch. 18) devra être réalisée en 1951 après inscription au tableau d'aptitude.

GUYADER Henri  
Ajusteur  
Dépôt de Rennes.

L'intéressé inscrit au T.A. 1951 pour le grade d'Assistant du T.I.A. de 1ère classe est à nommer au cours de l'année 1951.

HEURTAUT  
OPFL1 Ateliers  
Sotteville-Buddicom.

Il y a lieu de faire subir, dès que possible, à cet agent l'examen d'accès au grade de Chef de brigade d'ouvriers de 2ème classe. En cas de succès l'intéressé devra être inscrit au T.A. et nommé au cours de l'année 1951.

MALIN René  
FEC  
Ex. Le Mans.

L'intéressé devra être muté au 1er janvier 1950 dans le grade d'Aide-distributeur et affecté au Magasin du Mans, puis nommé à la même date Distributeur (éch. 5). La mutation devra intervenir sans examen.

PIMONT Gustave  
CKL  
Sotteville- Q.M.

L'intéressé devra être nommé le 1er janvier 1950 au grade de Chef classeur principal.

ROUX Paul  
SUPHC S.E. V.B.  
Nantes-Etat.

L'intéressé est à nommer au 1er janvier 1951 à titre personnel Contrôleur Adjoint du Service Electrique sans examen et maintenu dans un poste de Surveillant principal hors classe.

AUTRET Hervé  
FEC  
Gare de Saint-Brieuc.

L'intéressé est à nommer Commis Stagiaire (éch. 5) au 1er janvier 1950 sans examen.

BEL Maurice  
Conducteur en gare  
du Mans.

L'intéressé est à nommer Conducteur autorisé le 1er avril 1951.

AUROUSSEAU André  
IS2 Arr. Paris  
Service de la Traction.

L'intéressé doit être inscrit au T.A. de 1951 pour le grade d'Inspecteur de 1ère classe.

JOUGIER Georges  
Contrôleur à la Division  
du Mouvement. Service  
Régional EX.

L'intéressé est à nommer au grade de Contrôleur Principal le 1er janvier 1950.

MENARD René  
Contrôleur au poste  
de radio à Dieppe  
(Service de l'Armement).

L'intéressé est à nommer au grade de Contrôleur Principal le 1er janvier 1951.

L'intéressé inscrit au T.A. 1951 pour le grade d'adjudant au 2.1.1. de 1ère classe est à nommer au cours de l'année 1951.

GUAYARD Henri  
Adjudant  
Dépôt de Rennes.

Il y a lieu de faire subir, dès que possible, à cet agent l'examen d'accès au grade de Chef de brigade d'ouvriers de 2ème classe. En cas de succès l'intéressé devra être inscrit au T.A. et nommé au cours de l'année 1951.

HEURTAUT  
Officiet  
Dépôt de Rennes.

L'intéressé devra être nommé au 1er janvier 1950 dans le grade d'Adjudant. L'agent est affecté au magasin de Rennes, puis nommé à la même date à l'Armement (com. 2). La mutation devra intervenir sans examen.

MALIN René  
ECS  
EX. de Rennes.

L'intéressé devra être nommé le 1er janvier 1950 au grade de Chef d'atelier principal.

PIERRE Gervaise  
ECS  
Dépôt de Rennes.

L'intéressé est à nommer au 1er janvier 1951 à titre personnel Contrôleur Adjoint au Service Régional sans examen et maintenu dans ce poste de surveillant principal hors classe.

ROUX Paul  
ECS  
Dépôt de Rennes.

L'intéressé est à nommer comme stagiaire (com. 2) au 1er janvier 1950 sans examen.

AUBERT Hervé  
ECS  
Gare de Saint-Brieuc.

L'intéressé est à nommer Contrôleur sans titre le 1er avril 1951.

EST Mairie  
Conducteur en Chef  
de Rennes.

REGION du SUD-EST

PERROT Antoine  
CGR2 M.T.  
Entretien de Conflans.

La nomination de l'intéressé au grade de Chef de groupe de 1ère classe devra être reportée au 1er avril 1950.

BAUDRAND Antoine  
MEO Ateliers Voitures  
Villeneuve.

L'intéressé devra être noté en aptitude pour le grade de Chef de brigade d'ouvriers de 2ème classe et figurer au T.A. 1951. Sa nomination à ce dernier grade devra intervenir en 1951.

GUEREMIE Raymond  
OPFL Ateliers Voitures  
Villeneuve.

L'intéressé devra être invité à passer l'examen de Chef de brigade d'ouvriers de 2ème classe. En cas de succès il devra être noté en aptitude et inscrit au T.A. Sa nomination devra intervenir en 1951.

DUBOIS René  
CS1  
Clermont-Ferrand.

La nomination de l'intéressé qui figure au T.A. comme Commis Principal est à réaliser le 1er juillet 1950.

ROCHE Alphonse  
BRMN  
Clermont-Ferrand.

L'intéressé devra être nommé Sous-Chef de manoeuvre le 1er janvier 1950.

CERSOT François  
ISAD Circonscription  
Mouvement Lyon.

L'intéressé devra être nommé Inspecteur de 2ème classe le 1er janvier 1951.

MOREL Maurice  
OSP Dépôt  
Lyon-Vaise.

L'intéressé devra être nommé Sous-Chef de brigade de manoeuvre le 1er janvier 1950.

GALLIOT Adrien  
SCG3  
Annecy.

L'intéressé devra être nommé Sous-Chef de gare de 2ème classe le 1er janvier 1951.

CHARBON Henri  
EMP2  
Dépôt de Chambéry.

L'intéressé devra être invité à subir l'examen de Contrôleur Adjoint P.C. En cas de succès il devra être noté et inscrit au T.A. pour ce grade. Sa nomination devra être faite le plus rapidement possible.

CATTELIN Marcel  
FC  
Chambéry.

L'intéressé est à nommer Sous-Chef de gare de 3ème classe le 1er janvier 1951.

GALBIT Pierre  
CS1  
Chambéry.

L'intéressé est à nommer Commis Principal le 1er janvier 1950.

LEVEAU Pierre  
KSE  
Service Régional V.B.

L'intéressé devra être noté en aptitude pour le grade de Contrôleur Principal S.E. et mis au T.A. de 1951.

LAFEUILLADE Jean  
EMPL  
Service Général M.T.

L'intéressé devra être noté pour le grade de Chef de groupe au titre de l'exercice 1951 et placé sur le tableau d'aptitude.

GASCON Hervé  
Sous-Chef de gare  
de 1<sup>re</sup> classe aux Laumes.

L'intéressé qui remplit les conditions d'âge et d'ancienneté pour bénéficier d'une pension de retraite normale devra être nommé au grade de Sous-Chef de gare principal en temps opportun pour lui permettre de bénéficier d'une pension de retraite sur la rémunération de ce dernier grade.

DOMENECH Michel  
Inspecteur Divisionnaire  
de 2<sup>ème</sup> classe à  
Chambéry Service de  
l'Exploitation.

L'intéressé est à nommer au grade d'Inspecteur divisionnaire de 1<sup>ère</sup> classe le 1<sup>er</sup> janvier 1951.

DUBOIS René  
181  
Chambéry-Ferrière  
ROCHE Alphonse  
181  
Chambéry-Ferrière  
GASCON François  
181  
Chambéry-Ferrière  
NOMIN Maurice  
181  
Chambéry-Ferrière  
GASCON Adrien  
181  
Chambéry-Ferrière  
CHATELON Henri  
181  
Chambéry-Ferrière  
GASCON Pierre  
181  
Chambéry-Ferrière

REGION du SUD-OUEST

---

MAZEAU Robert  
SCG2 EX.  
Agen.

L'intéressé devra être nommé Sous-  
Chef de gare de 1ère classe au  
1er janvier 1951.

BOUROUX Guy  
EM Arr. EX.  
Bordeaux.

L'intéressé devra être nommé  
Employé principal de 2ème classe  
le 1er janvier 1951.

VAUZELLE Jean-Jacques  
EMP2 Arr. EX.  
Tours.

L'intéressé devra être nommé Employé  
principal de 1ère classe le 1er  
janvier 1950. La Région devra exam-  
iner la possibilité de le noter  
en aptitude en 1951 pour le grade  
de Chef de groupe.

STEMPIEN Paul  
OPFLK Ateliers  
Saint-Pierre-des-Corps.

L'intéressé devra être nommé Chef  
de brigade d'ouvriers de 2ème  
classe le 1er janvier 1950.

RÉGION de la MEDITERRANEE

BACOU Charles  
CS2  
Gare de Nice.

L'attention de la Région est attirée sur le cas de l'intéressé en vue d'une notation éventuelle pour le grade de Commis de 1ère classe.

BOCCOZ René  
CDT2 BA  
Cannes.

L'attention de la Région est attirée sur la possibilité d'une notation éventuelle pour le grade de Chef de district de 1ère classe Bâtiment.

CARMAGNOLLES Louis  
SUSVIR Direction  
Régionale Marseille.

L'intéressé est à nommer, à titre personnel, à l'échelle 8 tout en conservant le grade de Surveillant du Service Intérieur. La nomination devra être affectée au 1er janvier 1950.

CRESPON Raoul  
CB01  
Dépôt d'Avignon.

La nomination de l'intéressé comme Chef de brigade d'ouvriers principal devra intervenir le 1er janvier 1951.

ESCLANGUINAZ Albert  
SCBG  
Marseille EX.

L'intéressé est à nommer Chef de bureau de gare de 4ème classe le 1er janvier 1951.

GAUFRIDY Louis  
SCG4  
Aix.

L'intéressé devra recevoir une note d'aptitude pour le grade de Sous-Chef de gare de 3ème classe au titre de l'exercice 1951.

LHOSPITAL Jean  
MV  
Nîmes M.T.  
MOUTET-FORTIS Fernand  
RCL  
Gare de Nice.

L'intéressé devra être nommé Ouvrier spécialisé sans examen au 1er janvier 1950.

L'intéressé remplissant les conditions d'âge et d'ancienneté pour bénéficier d'une pension de retraite normale devra être nommé Receveur-Chef aux billets six mois avant son départ en retraite pour lui permettre de recevoir une pension de retraite basée sur la rémunération de ce dernier grade.

PETIT Louis  
CRPAR  
Marseille T.

L'intéressé devra être invité à subir l'examen de Chef-Conducteur d'autorail. Si les résultats sont satisfaisants, l'inscription au T.A. devra être faite.

SCHMIDT Marcel  
CS1  
Gare d'Avignon.

L'intéressé est à nommer Commis Principal le 1er janvier 1950.

VELAY Paul

SCG3

---

VELAY Paul  
SCG3  
Gare d'Avignon.

La Région est invitée à lui donner une note d'aptitude de Sous-Chef de gare de 2ème classe au titre de l'exercice 1951.

VERAN Maximilien  
SCG4  
Gare d'Arles.

L'attention de la Région est attirée sur ce cas. Dès qu'il sera possible une note d'aptitude pour le grade de Sous-Chef de gare de 3ème classe devra être attribuée à l'intéressé.

MONDET Michel  
Sous-Chef de Magasin  
à Marseille  
Service du Matériel  
et de la Traction.

L'intéressé est à nommer Chef de Magasin (éch. 13) le 1er janvier 1951.

GREYON Louis  
Dépôt d'Avignon.

BACLANDIER Albert  
Marseille M.

GAUTIER Louis  
Aix.

THORNTON Jean  
Marseille M.

MOUTER-TORRES Bernard  
Gare de Nice.

THIÉ Louis  
Marseille M.

SCHMIDT Marcel  
Gare d'Avignon.

- Bacore, CS<sub>2</sub> à Nice - - depuis quand est-il  
 nommé CS<sub>1</sub>?
- Cropon, CRRO, à Avignon - Est-il bien CRROP depuis  
 le 1-1-51?
- Genfridy, SCG<sub>4</sub> à Aix - Est-il bien SCG<sub>3</sub> depuis  
 le 1-1-52?
- Montet-Furtin RC, à Nice - daté de sa nomination  
 comme RCP et de son  
 départ en retraite!
- Petit CRPAR à Marseille - 1<sup>er</sup> au T.A - les vacances  
 ant. aller permis de nomination  
 comme CCRAR?
- Velay, SCG<sub>3</sub> à Avignon - Quel numéro au T.A de 52?

Reçu pour Brevet et Licence de  
Vendredi 28 Septembre 1951

Les dépôts

Cadent ouest HT  
augmentation d'intensité compression  
vers le fond.

HT-0

faucille (niveau fait normale)  
révisés à 8, accumulés par le courant  
(à 1-1-52) le 17-7-51

Suzer NB/0 normale immersion

en foug. par le Dd à 1/1-52 fait

11/11 Brun HT/5 stand dans la  
position pour l'indemnité en mai 1951  
la région à l'Est ne peut venir que  
dans une certaine mesure

rien les Pdt (EX) G. de région à l'Est  
no peut venir.

Déjà en Brun le gîte pour être  
revenu (à venir);

fauc Provis ouest HT: Hect  
stand de l'ouest en grad supérieur  
(Nn doit être Pdt).

fauc Cherbs - SG. Hect en foug. en Dd  
L'immersion à 14 au 1-1-51

Berles Puren SG. normale à

fauc immersion à 1-1-52

Sanfreely (189). Inuit on TA d SC 63.  
4 on van supply to fuel to SC 64  
to normal. SC 63 should automatically

Tank do (EX). Pent on four in  
1/14/51  
intracat - l norms - unsp -  
in dam - 4/1

Pelt RA. Inuit for now a for  
a CC ARab -  
a survey  
alter use

Chandra un

- Recensement - Intendants occupés 1711  
 - Pétion - approuvé par le SRCE Depense  
 - Incarcer.  
 - Defaut

- assimilés sur le plan SRCE  
 de Po  $\rightarrow$  ~~SR~~ sept ans  
 $\rightarrow$  SR

- renouveau affaires

font des Importés lors

27/9 951

- Bilan - R men Reclust.  
Verficié par at fat

Bonsur

Dumoy nommé

Polveiche - in fowiat

M. Daneramp - 3 mon in Javoi.

Voieux + an Stappiatin -

~~Foulet~~

+

Brunel Jucan  
bis Javoi

~~Foulet~~  
Gagnepan  
Coman



- Increase - Control fork  
radius drop

normal effort / in hand

29/4/

forenlos

NA  
Styue

M. Prime

Seitens

kaon n. 1  
a1    a3

~~EX~~ fvB | Exk

Sub. Aufg  
ex B.  
Chf. m. k. u. n. e.

untk. / d. was richtig  
- ach Styue was richtig

Dachyts CD Symul → R. Exk

in d. D. u. d. e. y

MIT Monks

avanch / B. u. d. e. l  
- fast

raffak  
Sub V W

Darunt

m. Deere cl. amp

Embambw

27th Jul 1951

Regu fth Brunet et Curson

Las signoles'

a' repensh racout Ours HT pour curson et son  
independant compensation (20000 ans (0000))

fact  
independant  
10/11/51

Lerons Ours HT pour moment retroact  
a' P (20000 ans (0000))

76  
leer ande

Surgur pour norm de Fd  
the indigues h' jans 1951 (20000 ans (0000))

Brens Est HT pour old moment  
arante fth jans. le dour et d'g  
h' d' h'

in repensh

Cherfald EX 1000 pour l'equel to  
7 jans and for f' avall  
a' 20000 ans h' d' h'

fact

Revis Ours HT pour l'equel a  
a' d' d' a' n' n' f' a' n'  
(20000 ans (0000))

Laufredy Rty - est f' a' n' p' l' e' t' e'  
insalant A to 566 3. or on  
le d' d' p' p' h' 566 h' d' d' n' a' n' n'  
a' a' n' t' a' p' e'

bars Sh moment a' a' a' a' n' n'  
a' n' i' j' a' n' n'

Bark Sh - f' a' n' a' i' j' a' n' n' 1951

Petit RM case uron X

a new  
L. Jans

Toubert de mass - for on 1-15 - X

Ligneras RM a few - lets formal  
on 1-12-58 X

a new  
enoch  
L. Jans

Velay RM a new a l. natl X

Cormans RM - d - X

- Bicz - X

o | md Darman  
| mk Dondet

Brun

Résistance-Fer

Propositions pour la  
Légion d'honneur

- Dauchement Dupon
- Solt
- Buffet
- Colnet Colnet
- Patin
- Buckner

— RÉSISTANCE FER —

UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8<sup>e</sup>

Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

Fonctionnaires supérieurs de la  
Région SUD-EST et MEDITERRANEE

---

*en ligne chevalier*

*déjà chevalier*

~~M. PARIS Louis IG Service regional MT PARIS~~

alt M. PATIN Pierre IGP -d°- PARIS

X M. BRUCKER Pierre IG 1er Arrt M PARIS



— RÉSISTANCE FER —

UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8\*

Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

Fonctionnaires supérieurs de la  
Région de l'EST

---

- ✓ M. BUFFET Michel ISP 3ème Arret EX Nancy .  
✗ M. COLNET Maurice IG 7ème Arret T Metz .



Legen d' honneur RTR

Witz :- ~~Buffet Prof Dr Hanay~~  
~~Colonel Ig melj~~

Now |

ouut | ~~Davousant~~  
Davous

So | X Massoran Ig B<sup>y</sup> CA MT Barhany

SE |

m<sup>!</sup> | ~~Biny~~ - Arman

DAUDEMARD - GREGNAC  
Jean Henri

LEGION d'HONNEUR

(Candidature pour Chevalier)

Ingénieur Principal  
à la Direction Commerciale de la S.N.C.F.  
Chef de Bataillon de réserve du Génie

Campagne 1939 - 1940 : Croix de guerre 2 citations

Résistance : Croix de guerre 1 citation

Médaille de la Résistance

King's Medal of courage in the cause of freedom

Services dans la Résistance

était alors Chef d'Arrondissement de l'Exploitation à Rouen

Novembre 1940 à Novembre 1941

(C'est-à-dire jusqu'à l'élimination  
du groupe 31 par suite de l'arresta-  
tion de la plupart de ses membres)

Renseignements sur les transports mili-  
taires allemands, les stationnements  
d'unités, les travaux de fortifications  
du Havre, l'activité des chantiers tra-  
vaillant pour les allemands.

Année 1942

Mêmes renseignements au cours de contacts  
passagers avec la Mission Belge.

Année 1943

(Jusqu'à l'arrestation le 14/12/43)

Mêmes renseignements avec en plus l'in-  
dication des chantiers de construction  
des rampes de lancement de projectiles  
guidés. (Réseau AGIR).  
Constitution de groupes de résistance  
parmi les Cheminots (NAP).

Arrêté le 14.12.43.

Incarcéré à Fresnes jusqu'au 23.5.44

Compiègne - 4.6.44

Déporté à Neuengamme, puis Oranienburg.

En novembre 1951, a signé un mémoire de proposition pour Chevalier  
de la Légion d'Honneur faite par le Général Commandant la Subdivision de Paris  
pour services exceptionnels de guerre et de résistance.

*Propose pour la Croix ou Chevalier  
au titre "Officier de Résistance".  
(Candidature très bien présentée) et qui's  
sauf accident, a tout fait*

50 P  
13/11/51

— RÉSISTANCE FER —  
UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS

Paris, le 8 novembre 1951.

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8<sup>e</sup>  
Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

Monsieur ANDRE  
Ingénieur en chef  
Division Centrale du Personnel

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci jointes deux listes de fonctionnaires supérieurs des Régions de l'Est et du Sud-Est et de la Méditerranée que Résistance Fer désire voir proposer, par priorité, en vue de l'attribution de la Croix de la Légion d'honneur au titre du Ministère des Travaux Publics et des Transports.

Ces deux listes complètent celles que j'ai eu l'honneur de vous remettre voilà quelques mois et concernent des fonctionnaires supérieurs appartenant aux autres Régions de la S.N.C.F.

Dans l'espoir que vous voudrez bien réserver à cet envoi un accueil favorable, je vous prie de croire, Monsieur l'Ingénieur en chef, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire général

*Turcan*

L. Turcan

*Les renseignements  
à Bureau et lettre  
du 17/11/51*





SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL  
17 NOV 1951

Paris, le 15 novembre 1951.

**RÉSISTANCE FER**

**UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS**

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8<sup>e</sup>

Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

Monsieur ANDRE  
Ingénieur en chef  
Chef de la Division centrale  
du Personnel

Cher Monsieur,

Alors que je viens de vous faire parvenir la liste des Fonctionnaires supérieurs de la Région Sud-Est, candidats à la Croix de la Légion d'Honneur au titre du Ministère des Travaux Publics, cette Région me signale aussi la candidature de M. SOLT ISP au Service du Contentieux.

L'on me dit que c'est la 2<sup>ème</sup> année qu'il est proposé par la S.N.C.F. pour le grade d'officier car il est déjà chevalier au titre de la guerre 1914-1918.

En vous demandant de bien vouloir inscrire M. SOLT sur la liste que vous devez posséder maintenant, je vous prie de croire, Monsieur l'Ingénieur en chef, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire général de  
Résistance - Fer

L. Turcan



*Turcan*

*H. Renault  
Vice Colonel  
Armée et  
Grand Cheminot*

Résistance - Fer

Voeux de l'Assemblée

finisch 51

---

Questions d'ordre

général

---

— RÉSISTANCE FER —  
UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8°  
Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

PARIS, le 28 Novembre 1951.

Monsieur ARMAND  
Directeur général de la S.N.C.F.,  
Président d'honneur de  
"RÉSISTANCE - FER"  
88 Rue Saint-Lazare  
P A R I S

A l'attention de Monsieur ANDRE,  
Ingénieur en Chef,  
Chef de la Division Centrale  
du Personnel.

Monsieur le Directeur général,

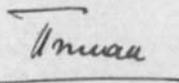
Au cours d'entretiens récents qu'a bien voulu nous accorder Monsieur ANDRE, Chef de la Division Centrale du Personnel, et en dernier lieu le 17 Novembre, Monsieur BRUNET et moi-même avons présenté verbalement l'objet des vœux de caractère professionnel, émis par les membres de "RÉSISTANCE-FER" lors de l'Assemblée générale de Mai 1951.

J'ai l'honneur, Monsieur le Directeur général, de vous soumettre, par écrit, l'objet de ces desiderata en vous priant de bien vouloir les faire examiner sous l'angle le plus favorable et en formulant l'espoir que votre décision apaisera les craintes qui se manifestent généralement chez la majeure partie de nos membres, devant l'indifférence et un certain "laissez-faire" malheureusement vrais.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur général, à l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

5 Pièces jointes

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
"RÉSISTANCE-FER":

  
L. TURCAN

— **RÉSISTANCE FER** —  
**UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS**

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8°  
Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

- VOEU ADOPTE à l'ASSEMBLEE de MAI 1951 -  
-:-:-:-:-

Voëu sur la priorité à l'embauchage des  
orphelins pupilles de "RESISTANCE-FER"  
-:-:-:-:-

Le Congrès, interprétant la lettre et l'esprit des §§ 2  
et 3 du préambule aux statuts de notre Association, émet le voëu  
que les orphelins de "RESISTANCE-FER" soient considérés comme  
prioritaires pour les candidatures aux emplois de début à la  
S.N.C.F.



— RÉSISTANCE FER —  
UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8°  
Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

- VŒU ADOPTÉ à l'ASSEMBLÉE de MAI 1951 -  
-:-:-:-:-

Vœu sur la nécessité d'accepter en priorité, dans  
les Maisons de cure et de repos, les camarades "anciens déportés"  
-:-:-:-:-

Le Congrès émet le vœu que les Maisons de cure et de repos des Services Sociaux de la S.N.C.F. et notamment VALESCURE soient largement ouvertes, aux frais de la C.P., aux camarades "anciens déportés, internés ou déficients" qui ont perdu leur santé dans les camps de déportation ou dans les prisons du fait de leur action contre les allemands.

Considérant qu'il peut y avoir urgence dans certains cas, le Congrès demande que l'attention des Services Médicaux ou Sociaux, soit attirée sur cette possibilité, afin de réduire au strict minimum les délais d'étude de leurs demandes.



— RÉSISTANCE FER —  
UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8°  
Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

- VŒU ADOPTÉ à l'ASSEMBLÉE de MAI 1951 -  
-:-:-:-:-

Vœu sur l'origine de carrière et le surclassement des  
Cheminots Résistants  
-:-:-:-:-

Considérant que les cheminots résistants ont acquis, par leur action, des droits moraux résultant des promesses contenues dans le décret N° 366 signé à Alger, en faveur de ceux qui contracteraient un engagement dans les Forces Françaises Combattantes, ou résultant des déclarations du Comité National de la Résistance (C.N.R.),

Ces promesses n'ayant pas été suivies d'effet,

Le Congrès mandate le Comité Directeur de "RESISTANCE-FER" d'avoir à se rapprocher de la S.N.C.F. pour demander que soient examinés:

- 1°- la prise en considération du temps passé dans la résistance pour la détermination de l'origine de carrière, avec tous les bénéfices que cette mesure pourrait provoquer (retraite anticipée, surclassement, etc...).
- 2°- le cas échéant, le surclassement des agents titulaires d'une homologation d'officier ou de sous-officier, même à titre fictif.



# — RÉSISTANCE FER —

UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8<sup>e</sup>

Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

— VOEU ADOPTE à l'ASSEMBLEE de MAI 1951 —

—:—:—:—:—

Voeu sur l'application aux agents S.N.C.F. des avantages de la Loi en instance devant le Parlement pour le décompte du temps passé dans la Résistance

—:—:—:—:—

Une grande partie de Cheminots Résistants ont vu homologuer leurs états de service dans la Résistance sous la qualification d'agents "occasionnels" par le Réseau "RESISTANCE-FER", avec effet du 1er Octobre 1943, du fait que ce Réseau n'a reçu l'homologation de la France Combattante qu'à partir de cette date.

Il résulte de cette situation que les services antérieurs de ces agents, bien qu'attestés par des certificats ou des précisions indiscutables, ne peuvent être prises en considération par le Ministère de la guerre et que les avantages par bonification d'ancienneté ou autres établis en fonction des états de services militaires, ne reflètent qu'une partie de la durée de cette activité. C'est donc dans la catégorie d'agents "occasionnels" que la "France Combattante" a classé la plupart de nos camarades cheminots résistants, conformément au Décret N°368 du Gouvernement d'Alger, alors que, le plus souvent, ils ressortissent aux catégories P1 ou P2.

Ces dernières classifications ont d'ailleurs été accordées par les Services de la France Combattante à de nombreux cheminots par d'autres Réseaux de Résistance sur la proposition de ces Réseaux, dès l'époque de la Libération.

Pour ces motifs, le Congrès, certain de refléter le sentiment unanime des membres de l'Association "RESISTANCE-FER", demande respectueusement à son Président d'honneur: M. ARMAND, de bien vouloir faire considérer comme agents P1 tous les cheminots homologués avec le titre d' "occasionnels". Il demande, en outre, que cette reconnaissance ait effet de la date réelle d'entrée dans la Résistance sur la foi de documents officiels, et non à partir du 1er Octobre 1943.



— RÉSISTANCE FER —  
UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8<sup>e</sup>  
Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

- VŒU ADOPTÉ à l'ASSEMBLÉE de MAI 1951 -  
-:-:-:-:-

Vœu sur la sauvegarde des intérêts des Résistants homologués,  
en face des projets de refonte des Chemins de fer

-:-:-:-:-

Le Congrès croit devoir rappeler l'hommage solennel  
maintes fois rendu, depuis la Libération, par toutes les autori-  
tés Civiles, Militaires et inter-alliées aux Résistants du Rail.

Considérant que la S.N.C.F., sur le plan moral, se doit  
d'être la première à le consacrer,

Demande que cet hommage soit matérialisé par des faits  
sur un plan plus large et que, dans l'application des projets de  
refonte de la S.N.C.F., du licenciement, mises à la retraite, etc.,  
les intérêts des cheminots résistants soient sauvegardés et notam-  
ment:

- 1°- en cas de suppression d'emploi, par leur maintien en place;
- 2°- en cas de mise à la retraite, par l'examen bienveillant des  
arguments invoqués contre celle-là;
- 3°- par l'octroi, à titre personnel, de l'échelle supérieure,  
six mois avant le départ;
- 4°- par la consécration de l'honorariat à ceux qui pourraient re-  
vendiquer 37 ans 1/2 de service, en y comprenant le temps  
passé dans la Résistance;
- 5°- par le décompte de ce dernier temps, dans le calcul de la  
retraite à ceux qui volontairement désireraient quitter la  
S.N.C.F. par anticipation.



Mars 1952.

Resistance ber.

Révisions de carrières.

Recapitulatif des cas réglés

Resistanc - Fer

15

Mars 52

Recapitulation des cas  
regles (Revision de carrière).

Doubles

(à compléter)

Mediterranée

1. Lettre du 5. 1. 51

Tous les cas réglés, sauf :

Petit (CORPAR à Marseille)

Valery (qui figure au TA de 52

pour SCG<sub>L</sub> au lieu du TA<sub>51</sub> demandé)

~~Les autres cas sont réglés~~

2. Cas nouveaux

Restent à régler :

Bonzon (MT)

Cornand (MT)

Maschiolini (MT)

Zutterman ?

3. 2 dossiers non retournés

— mars 52

Sud-Ouest

1. Lettre du 5.1.51  
Tous les cas réglés
2. Nouveaux cas  
Forelet à sa satisfaction  
Bouchereau (V13) à régler att
3. 4 dossiers non retournés

—  
mars 52

Fuck Est

1. Lettre du 5.1.51

Tous les cas vifils sauf :

GUELEMIE

2. Nouveaux cas

Chandevaux

Bourbon ??

3. 5 domus non riterus

— mas 52

Est

1- Lettre du 5. 1. 51

Tous les cas réglés, sauf Brun qui  
serait nommé au 1. 1. 53 CBRO<sub>2</sub> - att

2- Nouveaux cas

à régler:

Thiobald

In defect in  
domes pas sent

3- un dossier non retenu

mas 52

Orest

1. Letton du 5. 1. 51

Tous les cas sont réglés excepté:

2. Nouveaux cas:

Reste à régler:

Bobin (F.S?) att

Niserson (MT)? wgh

demanneville (VB)

3 - 5 dossiers non retournés

—  
mars 52

Nord

1. lettre du 5. 1. 51

Tous les cas rijkis, sauf Lejune

2. Nouveaux cas

à rijkis:

Boursier (EX) ren-fan

Boussel (MT) att

Zutteman (avec R.M.) omroy  
L. 10/4

3 - 4 dossiers non rijkis

—  
mars 52

Services Centraux

---

DECAUDIN Ferhand  
Sous-Chef d'Etudes  
Administratives (14)  
Service des Titres.

L'intéressé est à nommer Chef d'Etudes  
Administratives le 1er janvier 1951.

CHARPIN Raymond  
Inspecteur de 2ème classe (16)  
Service du Budget.

L'intéressé est à nommer Inspecteur  
de 1ère classe (17) le 1er janvier 1950

MAUBERT Raymond  
Employé Principal  
Service des Titres.

L'intéressé est à nommer Employé Prin-  
cipal de 1ère classe (9) le 1er jan-  
vier 1950 et Chef de groupe le 1er  
janvier 1951.

DOCQUOIS Paul  
Agent d'Etudes  
Administratives (11)  
Service technique M.T.

L'intéressé est à noter en aptitude  
pour le grade d'agent d'Etudes Adminis-  
tratives principal et à inscrire au  
T.A. de 1951. Sa nomination sera à  
réaliser dès que possible.

Résistance - Ter.

Paris 24 mars 1952

Le Secrétaire Général

L. TISSIER

Monsieur André  
Ingénieur en Chef

de la Division Centrale du Personnel.

Monsieur l'Ingénieur en Chef.

L'Assemblée générale annuelle de  
Résistance - Ter devant tenir ses travaux  
à Valence (St Raphaël) Samedi 29 mars  
prochain sous la présidence de M. Louis Armand  
Directeur Général de la SROCF, je suis  
heureux de pouvoir rappeler ici la  
le relevé des avantages accordés aux  
membres de l'association, à la suite de notre  
intervention au sujet du règlement de 1944.

Je vous suis très reconnaissant  
si vous pouviez me faire tenir ce relevé  
d'ici vendredi 28 mars, jour de notre  
départ pour St Raphaël.

Avec mes remerciements, je vous prie de  
croire, Monsieur l'Ingénieur en Chef, à  
l'assurance de mes sentiments dévoués.

Dumas

- Récapitulation -

<u>Régions</u>	<u>Lettre du 5.1.</u>	<u>Cas nouveaux</u>	<u>non retenues</u>	<u>Total</u>
Est	4	2	-	6
Nord	12	2	4	18
Ouest	11	8	5	24
Sud-Est	15	2	5	22
Sud-Ouest	4	2	4	10
Méditerranée	13	4	7	24
Services Centraux	4	4	-	8
				<hr/> 112

MINUTE

10 Janvier 1951

 Cher Monsieur,

Après la Libération, mon attention a été appelée sur le cas de certains agents, qui, au cours d'évènements de guerre, avaient fait preuve d'initiative, de courage et d'esprit de décision; il avait été admis que, sous certaines conditions, les intéressés pourraient recevoir un avancement exceptionnel.

De nombreux cas avaient été ainsi réglés. Mais j'ai été saisi, au cours de l'année 1950, de demandes de la part d'agents qui estimaient que l'application des mesures sus-visées ne leur avait pas été faite correctement. Ces demandes étaient appuyées par "Résistance-Fer", qui avait procédé à un examen très complet et qui ne m'avait transmis que celles qu'elle jugeait dignes d'une suite favorable.

Je vous ai remis les dossiers et vous ai prié de procéder avec M. DAUDEMARD à leur examen et de me faire connaître votre avis sur la suite à donner à chacun d'eux.

Vous avez mené cette tâche à bien et m'avez communiqué vos conclusions que j'ai faites miennes et auxquelles j'ai donné suite.

Je tiens à vous remercier bien vivement du travail ainsi réalisé et de l'esprit dans lequel vous avez été amené à traiter ces délicates questions.

J'en ai rendu compte à M. le Président qui m'a chargé, et je le fais bien volontiers, de vous adresser ses vifs remerciements pour la compréhension que vous avez apportée dans l'examen des demandes de révision, dont le règlement a été fait très exactement dans le sens où nous le désirions.

Bien cordialement  
LE DIRECTEUR GENERAL,

Signé: Armand

Monsieur ANDRE

Suites données aux demandes de révision de carrière  
présentées par Résistance-Fer

- A - Demandes ayant fait l'objet d'une décision de M. le Directeur Général en date du 5 janvier 1951
- B - Autres demandes.

Région de l'EST -

- A - MM. BLARD OPFL1 au dépôt de Nancy a été nommé visiteur d'atelier (éch. 6) le 1er janvier 1950 et utilisé au mieux, compte tenu de son état physique  
son nommi CBRO2 le 1.1.53
- BRUN OPFL1 aux Ateliers de Remilly
- HEYMES SCGP à Metz a été nommé chef de gare de 2ème cl. le
- PAULUS AGSVIRI à Aunis VB a été nommé commis de 2ème cl. le
- B - Théobald Bourgeois SCBP 1SD1-EX n'a pu être noté par CBAD  
En attente

Région du NORD -

- A - MM. BAERT OPFL1 aux Ateliers de machines d'Hellemmes nommé chef de brigade d'ouvriers de 2ème cl. le 1er janvier 1950
- BLANCHARD OSP SE à Arras nommé ouvrier professionnel de 1ère cl. le 1er février 1951
- COHIDON EM au dépôt d'Hirson a été nommé EMP2 le 1er juillet 1950
- Mlle DUFORESTELLE FEC à Paris-Nord a été nommée commise stagiaire le 1er janvier 1951

MM. DUHAUTOY	CS2 à Boulogne	a été nommé commis de l'èred. le 1er avril 1951
DURBECQ	FMX au Bourget	retraité le 1er juillet 1950, a été nommé CS2 le 1er janvier 1950
JESSUS	FC à Amiens	a été nommé SCBG le 1er juillet 1951
HUGER	CCT2 à Survilliers	a été nommé CCT1 le 1er janvier 1950
LAQUAY	KRU à Paris	nommé KAD (trains) le 1er janvier 1951
LEJEUNE	ELMEC au dépôt d'Hirson	en attente de règlement

PERRIER	KAD à Paris AT	nommé contrôleur le 1er janvier 1951
---------	----------------	--------------------------------------

B.

PINCHON	K à Paris EX	nommé KP le 1er janvier 1950
BOURSIER	CBAD-EX à Douai	<i>N'a pu être nommé. Retraité le 1.7.51</i>
BOUSSEL	CAT3 à La Chapelle	<i>nommé à 15 h 1.4.51. n'a pu l'être au 1.5.51</i>
<u>Région de l'OUEST -</u>		

A.

MM. AUROUSSEAU	IS2 à Paris-Traction	nommé IS1 le 20 novembre 1951, par TA complémentaire
AUTRET	FEC à Saint-Brieuc	nommé commis stagiaire le 1er janvier 1950
BEL	CH au Mans	nommé CRAE le 1er janvier 1951
CADORET	BRGB à Paris MT	nommé BRGB le 1er janvier 1950
GAZIO	IS1 à Saintes EX	nommé ISD2 le 1er janvier 1951
GUYADER	OPFL1 à Rennes	nommé ASISTIA au dépôt de Batignolles le 1er avril 1951
HEURTAUT	OPFL1 à Sotteville - Kauddicum	nommé CBRO2 le 1er juin 1951

MM. JOUGIER	KT à la Division du Mouvement Ouest	nommé KTP le 1er janvier 1950
MALLIN	FEC au Mans	nommé DR le 1er jan- vier 1950
PIMONT	CKL à Sotteville <i>Quatre-Mars</i>	nommé CKLP le 1er janvier 1950
ROUX	SUPHC SE à Nantes VB	nommé KTAD SE le 1er janvier 1951, <i>dans un</i> <i>poste de SUP HC</i>
<b>B</b> - MM. GIREME	EM à Saintes	nommé EMP2 le 1er janvier 1950
Mme FREVOST	GB2 à Paris	nommée GB1 le 1er octobre 1951
MM. NISSERON	CBRO2 à Saintes	nommé CBRO1 le 1er janvier 1951 (normal)
<del>ROBIN</del> BOBIN		} nommés FG
SURZUR		
TURCAN		
DARTEVELLE		
DEMANNEVILLE	CTP2 à Rennes	N'a pu être nommé AIDR, <i>ou ni</i> SCT.

Région du SUD-OUEST

A. - MM BOURROUX	EM à Bordeaux	a été nommé EMP.2 le 1er janvier 1951
MAZEAU	SCG 2 à Agen	a été nommé SCG 1 le 1er janvier 1951
STEMPIEN	OPFLK à St-Pierre-des-Corps	a été nommé CBRO 2 le 1er janvier 1950
VAUZELLE	EMP 2 à Tours	a été nommé EMP 1 le 1er janvier 1950 et a été noté pour CGR
B. - MM. FOULET	CBP 2 à Paris	a été nommé CBP 1 le 1er décembre 1951
BOUCHEREAU	SUP à Toulouse	<i>En attente de règlement</i>

Région du SUD-EST

A. - MM. BAUDRANT	MEO à Villeneuve-Voitures	a été nommé CBRO 2 le 1.1.51
CATTELIN	FC à Chambéry	a été nommé SCG 3 le 1er janvier 1951
CERSOT	ISAD à Lyon	a été nommé ISD le 1er janvier 1951
CHARBON	EMP 2 à Chambéry	a été nommé ISAD le 1.2.51
DOMENECH	ISD 2 à Chambéry	a été nommé ISD 1 le 1er janvier 1951
DUBOIS	CS 1 à Clermont-Ferrand	a été nommé CSP le 1er juillet 1950
GALBIT	CS1 à Chambéry	a été nommé CSP le 1er janvier 1950
GALLIOT	SCG 3 à Annecy	a été nommé SCG 2 le 1er janvier 1951
GASCON	SCG 1 aux Laumes	a été nommé SCGP le 1.7.50 et ultra W le 1.1.51

Région du SUD-EST (suite)

A. - MM. GUEREMIE	OPPL 1 à Villeneuve-Voitures	Ayant passé avec succès l'examen de CBA02 sera nommé à upgrade en 1.4.52
LAFEUILLADE	EMP 1 à Paris M.T.	a été nommé CGR de 1.1.50
LEVEAU	KSE à Paris V.B.	a été nommé ATP (SE) le 1-1-51
NOREL	OSP à Lyon-Vaise	a été nommé SCBRM le 1er janvier 1950
PERROT	CGR 2 à Bercy-Conflans	a été nommé CGR 1 le 1er avril 1950
ROCHE	BRMN à Clermont-Ferrand	a été nommé SCM le 1er janvier 1950
B. - MM. BOURBON	F à Ambérieu	en attente
CHANDEVIAU	K à Paris-V.B.	n'a pu être encastré pour 13

- Région de la MEDITERRANEE

A. - MM. BACOU	CS 2 à Nice	n'a pu être encastré pour CS,
BOCCOZ	CDT 2 BA à Cannes	figure au T.A. de CDT 1 en 1952
CARMAGNOLLE	SUSVIR à Marseille	nommé à titre personnel à 1 <sup>er</sup> éch. 8 le 1er janvier 1950
CRESPON	CBRO de 1ère cl. à Avignon	a été nommé CBROP le 1er janvier 1951
ESCLANGUIN	SCBG à Marseille	a été nommé CBG le 1er janvier 1951
GAUFRIDY	SCG 4 à Aix	a été nommé SCG 3 le 1.1.52
LHOSPITAL	MV à Nîmes	a été nommé OSP au 1er janvier 1950



A - DOCQUOIS

AEA  
JPT1

atti nomi AEAR  
le 1-1-51

A - MAUBERT

EAIP<sub>2</sub>  
caisse finich

atti nomi EAIP<sub>1</sub>  
le 1-1-50 et  
CGR le 1-1-51

B - MENARD

Contrôle radio (11)  
~~EAIP~~  
dépense  
aménagement

atti nomi a 13  
le 1-1-51

B - ~~Pigeon~~  
LORZ

AEA<sub>1</sub>  
Contrôle x

atti nomi AEAR  
SCBA  
le 1-1-52

B - GAUDRON

CGR  
P

Ammon CGR (11) le 1-1-51 -  
1<sup>er</sup> an TA pour SCB -

Résistance Fer

- Récapitulation -

<u>Régions</u>	<u>Lettre du 5.1.</u>	<u>Cas nouveaux</u>	<u>non retenues</u>	<u>Total</u>
Est	4	2	-	6
Nord	12	2	4	18
Ouest	11	8	5	24
Sud-Est	15	2	5	22
Sud-Ouest	4	2	4	10
Méditerranée	13	4	7	24
Services Centraux	4	4	-	8
				<hr/> 112

Suites données aux demandes de révision de carrière  
présentées par Résistance-Fer

A - Demandes ayant fait l'objet d'une décision de M. le Directeur  
Général en date du 5 janvier 1951

B - Autres demandes

Région de l'EST

- A - MM. BLARD OPFL1 au dépôt de Nancy a été nommé visiteur d'atelier (éch. 6) le 1er janvier 1950 et utilisé au mieux, compte tenu de son état physique
- BRUN OPFL1 aux Ateliers de Romilly sera nommé CBRO2 le 1er janvier 1953
- HEYMES SCGP à Metz a été nommé chef de gare de 2ème cl. le 1er Mai 1951
- PAULUS AGSVIR1 à Reims V.B. a été nommé AGSVIRP (éch. 6) le 1er janvier 1950 à Reims
- B - MM. THEOBALD SCBP Ex n'a pu être noté pour CBAD
- BOURGEOIS ISD1 - EX En attente

Région du NORD

- A - MM. BAERT OPFL1 aux Ateliers de machines d'Hellemmes nommé chef de brigade d'ouvriers de 2ème cl. le 1er janvier 1950
- BLANCHARD OSP SE à Arras nommé ouvrier professionnel de 1ère cl. le 1er février 1951
- COHIDON EM au dépôt d'Hirson a été nommé EMP2 le 1er juillet 1950
- Mlle DUFORESTELLE FEC à Paris-Nord a été nommée commise stagiaire le 1er janvier 1951

MM. DUHAUTOY	CS2 à Boulogne	a été nommé commis de lère cl. le 1er avril 1951
DURBECQ	PMX au Bourget	retraité le 1er juillet 1950, a été nommé CS2 le 1er janvier 1950
JESSUS	FC à Amiens	a été nommé SCBG le 1er juillet 1951
HUGER	CCT2 à Survilliers	a été nommé CCT1 le 1er janvier 1950
LAQUAY	KRU à Paris	nommé KAD (trains) le 1er janvier 1951
LEJEUNE	ELMEC au dépôt d'Hirson	en attente de règlement
FERRIER	KAD à Paris M.T	nommé contrôleur le 1er janvier 1951
PINCHON	K à Paris EX	nommé KP le 1er janvier 1950
B - MM. BOURSIER	CBAD - EX à Douai	retraité le 1er juillet 1951, nommé à 15 le 1er avril 1951, n'a pu être au 1er janvier 1951
BOUSSEL	CAT3 à La Chapelle	nommé le 1er octobre 51 CAT3, n'a pu l'être CAT2

Région de l'OUEST -

A - MM. AUROUSSEAU	IS2 à Paris-Traction,	nommé IS1 le 20 no- vembre 1951 par TA complé- mentaire
AUTRET	FEC à Saint-Brieuc	nommé commis stagiaire le 1er janvier 1950
BEL	CR au Mans	nommé CRAE le 1er jan- vier 1951
GADORET	BRGB à Paris MT	nommé BRGB le 1er jan- vier 1950
GAZIO	IS1 à Saintes EX	nommé ISD2 le 1er jan- vier 1951
GUYADER	OPFL1 à Rennes	nommé ASISTIA au dépôt de Batignolles le 1er avril 1951



Région du SUD-OUEST

A. - MM BOURROUX	EM à Bordeaux	a été nommé EMP.2 le 1er janvier 1951
MAZEAU	SCG 2 à Agen	a été nommé SCG 1 le 1er janvier 1951
STEMPIEN	OPFLK à St-Pierre-des-Corps	a été nommé CBRO 2 le 1er janvier 1950
VAUZELLE	EMP 2 à Tours	a été nommé EMP 1 le 1er janvier 1950 et a été noté pour CGR
B. - MM. FOLET	CBP 2 à Paris	a été nommé CBP 1 le 1er décembre 1951
BOUCHEREAU	SUP à Toulouse	En attente de règlement

Région du SUD-EST

A. - MM. BAUDRANT	MEO à Villeneuve-Voitures	a été nommé CBRO 2 le 1er janvier 1951
CATELIN	FC à Chambéry	a été nommé SCG 3 le 1er janvier 1951
CERSOT	ISAD à Lyon	a été nommé ISD le 1er janvier 1951
CHARBON	EMP 2 à Chambéry	a été nommé KTAD le 1er février 1951
DOMENECH	ISD 2 à Chambéry	a été nommé ISD 1 le 1er janvier 1951
DUBOIS	CS 1 à Clermont-Ferrand	a été nommé CSP le 1er juillet 1950
GALBIT	CS1 à Chambéry	a été nommé CSP le 1er janvier 1950
GALLIOT	SCG 3 à Annecy	a été nommé SCG 2 le 1er janvier 1951
GASCON	SCG 1 aux Laumes	a été nommé SCGP le 1er juillet 1950 et retraité le 1er janvier 51

Région du SUD-EST (suite)

A. - MM. GUEREMIE	OPFL 1 à Villeneuve-Voitures	Ayant passé avec succès l'examen de CBRO2, sera nommé à ce grade le 1er avril 1952.
LAFEUILLADE	EMP 1 à Paris M.T.	a été nommé CGR le 1er janvier 1951
LEVEAU	KSE à Paris V.B.	a été nommé KTP (SE) le 1er janvier 1951
MOREL	OSP à Lyon-Vaise	a été nommé SCBRM le 1er janvier 1950
PERROT	CGR 2 à Bercy-Conflans	a été nommé CGR 1 le 1er avril 1950
ROCHE	BRMN à Clermont-Ferrand	a été nommé SCM le 1er janvier 1950
B. - MM. BOURBON	F à Ambérieu	en attente
CHANDEVEAU	K à Paris-V.B.	n'a pu être encore noté pour 13

- Région de la MEDITERRANEE

A. - MM. BACOU	CS 2 à Nice	n'a pu être encore noté pour CS 1
BOCCOZ	CDT 2 BA à Cannes	figure au T.A. de CDT 1 en 1952
CARMAGNOLLE	SUSVIR à Marseille	nommé à titre personnel à l'éch. 8 le 1er janvier 1950
CRESPON	CBRO de 1ère cl. à Avignon	a été nommé CBROP le 1er janvier 1951
ESCLANGUIN	SCBG à Marseille	a été nommé CBG le 1er janvier 1951
GAUFRIDY	SCG 4 à Aix	a été nommé SCG 3 le 1er janvier 1952
LHOSPITAL	NV à Nîmes	a été nommé OSP au 1er janvier 1950

- Région de la MEDITERRANEE (suite)

A. - MM. MONDET	SCMG à Marseille	a été nommé CMG au 1er janvier 1951
MOUTET	RC 1 à Nice	a été nommé RCP 6 mois avant son départ en retraite
PETIT	CRP AR à Marseille	Bien que 1er au TA de 1952 pour CCRAR2 ne peut encore être nommé par manque de vacance.
SCHMIDT	CS 1 à Avignon	a été nommé CSP au 1er janvier 1950
VELAY	SCG 3 à Avignon	figure en 1952 au T.A. pour SCG 2
VERAN	SCG 4 à Arles	a été nommé SCG 3 le 1er février 1951
B. - MM. BONZON	KTR à Nîmes	a été nommé ISAD-SA le 1er avril 1951
CORNAND	AEA à Marseille	n'a pu être noté pour 13 (AEAP ou SCB) au titre de l'exercice 1952
GAGNEPAIN	SCBG à Nice	a été nommé CBB4 à titre personnel le 1er janvier 52
MASCHIOLINI	MV à Valence	sera vraisemblablement nommé CFRU en 52 avec effet du 1er janvier 1950 - Figure au TA.

- Services Centraux

A. - MM. CHARPIN	IS.2 au Budget	a été nommé IS.1 au 1er janvier 1950
DECAUDIN	SCEA aux Titres	nommé CEA le 1er janvier 51
DOCQUOIS	AEA 1 Service T	a été nommé AEAP le 1er janvier 1951
MAUBERT	EMP 2 Caisse Générale	a été nommé EMP 1 le 1er janvier 1950 et CGR le 1er janvier 1951
B. - CHARLES	KP à Paris Direction Générale	a été nommé SIS le 1er janvier 1952

- Services Centraux (suite)

B. - MM. GAUDRON

CGR  
P.

CGR (11) le 1er janvier 51  
ler au TA pour SCB

MENARD

Contrôleur radio (11)  
Armement Dieppe

a été nommé à 13  
le 1er janvier 1951

PIERRE

AEAL  
Contentieux

a été nommé AEAL  
le 1er janvier 1951

Nouvelle composition du bureau

S.N.C.F.

DIRECTION du PERSONNEL

1ère Division

N/Réf : Pc ~~392~~ 392  
II

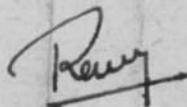
PARIS, le 13 Mai 1952

Messieurs les Directeurs et chefs de service  
de la Direction Générale  
~~Monsieur le Secrétaire Général,~~  
Messieurs les Directeurs des Régions,

J'ai l'honneur de vous informer à toutes fins utiles, que l'Assemblée Générale de Résistance Fer vient de désigner son nouveau bureau qui est composé comme suit :

Président Général : M. GUERVILLE, Ingénieur en Chef, Région Sud-Ouest  
Secrétaire Général : M. FOULET, Chef de Bureau principal, Région Sud-Ouest  
Trésorier Général : M. JACQUEMIN, Caissier Général de la S.N.C.F.  
Secrétariat  
Administratif : Mme DARRECAMP, 19, rue d'Amsterdam.

Le Directeur,



S.N.C.F.

PARIS, le 13 Mai 1952

DIRECTION du PERSONNEL

1ère Division

N/Réf : Pc 392  
IIMessieurs les Directeurs et Chefs de Service  
de la Direction Générale,  
Messieurs les Directeurs des Régions,

J'ai l'honneur de vous informer à toutes fins utiles, que l'Assemblée Générale de Résistance Fer vient de désigner son nouveau bureau qui est composé comme suit :

Président Général : M. GUERVILLE, Ingénieur en Chef, Région Sud-Ouest  
 Secrétaire Général : M. FOULET, Chef de Bureau principal, Région Sud-Ouest  
 Trésorier Général : M. JACQUEMIN, Caissier Général de la S.N.C.F.  
 Secrétariat  
 Administratif : Mme DARRECAMP, 19, rue d'Amsterdam.

/ Le Directeur,  
REMY.

S.N.C.F.

PARIS, le 13 Mai 1952

DIRECTION du PERSONNEL

1ère Division

N/Réf : Pc 392  
IIMessieurs les Directeurs et Chefs de Service  
de la Direction Générale,  
Messieurs les Directeurs des Régions,

J'ai l'honneur de vous informer à toutes fins utiles, que l'Assemblée Générale de Résistance Fer vient de désigner son nouveau bureau qui est composé comme suit :

Président Général : M. GUERVILLE, Ingénieur en Chef, Région Sud-Ouest  
 Secrétaire Général : M. FOULET, Chef de Bureau principal, Région Sud-Ouest  
 Trésorier Général : M. JACQUEMIN, Caissier Général de la S.N.C.F.  
 Secrétariat  
 Administratif : Mme DARRECAMP, 19, rue d'Amsterdam.

/ Le Directeur,  
REMY.

29 AVR. 1952 Union P

Paris, le 26 Avril 1952

— RÉSISTANCE FER —  
UNION DES CHEMINOTS RÉSISTANTS

19, Rue d'Amsterdam — PARIS-8°  
Tél. : LABorde 88-00 Poste 1459

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale de notre Association qui s'est tenue à la Maison du Souvenir à Valescure - St-Raphaël, les 29 et 30 Mars 1952, a désigné son nouveau bureau composé comme suit:

Président Général: M. GUERVILLE, Ingénieur en Chef, Région Sud-Ouest  
Secrétaire Général: M. FOULET, Chef de Bureau principal, Région Sud-Ouest  
Trésorier Général: M. JACQUEMIN, Caissier Général de la S.N.C.F.  
Secrétariat Administratif: Mme DARRECAMP - 19, rue d'Amsterdam

Je vous serais très obligé de bien vouloir en informer les Directions Régionales.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le PRESIDENT GENERAL,

A. GUERVILLE

*A. Janyard*  
*ALA*

*Je et s'agit*

*car l'honneur de vous en informer, en toutes  
favorables, que l'Assemblée générale de  
Résistance Fer vient de désigner son  
nouveau bureau qui est composé comme  
suit -*

*A)*

*L. de la*

S.N.C.F.

PARIS, le

DIRECTION du PERSONNEL

1ère Division

N/Réf : Pe II

*Messieurs les Directeurs et chefs de Service*  
 Monsieur le ~~Secrétaire Général~~, *de la Direction générale*  
 Messieurs les Directeurs des Régions,

J'ai l'honneur de vous informer à toutes fins utiles, que l'Assemblée Générale de Résistance Fer vient de désigner son nouveau bureau qui est composé comme suit :

Président Général : M. GUERVILLE, Ingénieur en Chef, Région Sud-Ouest  
 Secrétaire Général : M. FOULET, Chef de Bureau principal, Région Sud-Ouest  
 Trésorier Général : M. JACQUEMIN, Caissier Général de la S.N.C.F.  
 Secrétariat  
 Administratif : Mme DARRECAMP, 19, rue d'Amsterdam.

Le Directeur,

S.N.C.F.

PARIS, le 13 Mai 1952

DIRECTION du PERSONNEL

1ère Division

N/Réf : Pc 392  
IIMessieurs les Directeurs et Chefs de Service  
de la Direction Générale,  
Messieurs les Directeurs des Régions,

J'ai l'honneur de vous informer à toutes fins utiles, que l'Assemblée Générale de Résistance Fer vient de désigner son nouveau bureau qui est composé comme suit :

Président Général : M. GUERVILLE, Ingénieur en Chef, Région Sud-Ouest  
 Secrétaire Général : M. FOULET, Chef de Bureau principal, Région Sud-Ouest  
 Trésorier Général : M. JACQUEMIN, Caissier Général de la S.N.C.F.  
 Secrétariat  
 Administratif : Mme DARRECAMP, 19, rue d'Amsterdam.

/ Le Directeur,  
REMY.

S.N.C.F.

PARIS, le 13 Mai 1952

DIRECTION du PERSONNEL

1ère Division

N/Réf : Pc 392  
IIMessieurs les Directeurs et Chefs de Service  
de la Direction Générale,  
Messieurs les Directeurs des Régions,

J'ai l'honneur de vous informer à toutes fins utiles, que l'Assemblée Générale de Résistance Fer vient de désigner son nouveau bureau qui est composé comme suit :

Président Général : M. GUERVILLE, Ingénieur en Chef, Région Sud-Ouest  
 Secrétaire Général : M. FOULET, Chef de Bureau principal, Région Sud-Ouest  
 Trésorier Général : M. JACQUEMIN, Caissier Général de la S.N.C.F.  
 Secrétariat  
 Administratif : Mme DARRECAMP, 19, rue d'Amsterdam.

/ Le Directeur,  
REMY.

RT

7 Nov 1953

RESISTANCE - FER.

HIRSON le 23 Février 1953.

SECTION LOCALE  
D'HIRSON

A Congrès National "RESISTANCE - FER"

Les Déportés Résistants du dépôt d'HIRSON dont les noms suivent: LEJEUNE NORBERT: Griffe colonne vertébrale. Troubles nerveux.  
BELLAVOINE EMMANUEL: Poumon : Sciatique.  
ANDRE PAUL: Foie : Estomac  
Deveuge Robert: Poumon. Pleurite.

devant les mutations d'agents du dépôt d'HIRSON, attirent l'attention du Comité Directeur de RESISTANCE - FER, réunit en assemblée et Congrès National, demande que des mesures soient prises pour leur éviter ces mutations.

Les Déportés Résistants attirent toute la bienveillance compréhension des Camarades de RESISTANCE - FER sur les répercussions que de telles mesures auraient sur leur santé, déjà en partie ébranlée par leur séjour dans les Camps de Déportation. Et demande que devant le nombre toujours croissant des départs d'agents du dépôt d'HIRSON, qu'un sursis leur soit accordé dans l'attente que ce problème soit solutionné au mieux de leurs intérêts.

Espérant que le Congrès saura approuver sans réserve la démarche précitée, leur donne l'assurance de nos liens fraternels pour la lutte commune.

3<sup>e</sup> MAR 1953

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU NORD — MATÉRIEL ET TRACTION 78, Rue des Poissonniers - PARIS XVIII<sup>e</sup>  
Téléph. MONTmartre 88-10

V/réf. :

N/réf. :

Objet :

Paris, le 28 Février 1953

cher Monsieur Foubet.

Les mutations d'office des agents en  
nombre des établissements en voie de  
suppression sont réglées par la lettre  
Pr 514 du 10 Octobre 1946 du Service Central  
du Personnel, pages 2 et 3.

Les paramètres qui rentrent dans le  
classement sont les charges de famille  
et la propriété d'une maison d'habitation.

Or les déportés sont en général défor-  
més par l'application de ces paramètres.

Pendant leur déportation ils n'ont générale-  
ment pas pu se marier, ni augmenter leur  
famille. Ils n'ont pu faire d'économies  
pour acheter une maison.

leur état de santé ne leur permettant pas  
toujours un avancement rapide.

De ce fait ils se trouvent souvent  
en tête des listes de départ.

Il faut donc que les années en

deportation" comptent comme les charges de  
famille, suivant un barème à établir avec  
le Service Central du Personnel.

Je vous prie de croire à mes sentiments  
les plus amicaux.

N.

Ph. Leroy

M. la Suverville Toulet le 20/3/53

- a) - Cas dejeun  $\rightarrow$  (revenu 96)
- b) Cas Zuttermann (H/autisme l'intercom pour  
être muté vers le Roy aut un logement) par  
(Foster. retour) (Vander)
- c) - mutation d'agents de part de départ d'Alsace  
ou réduction d'effectifs =  
tenir compte de la qualité de départ pour  
verser le lent de départ (sans c. No) <sup>alt. cas</sup> <sub>supp</sub>
- d) - rem. de Chamad - dem. aut 5 lib. c. m. p.  
(c. de jeun) le 10/3/53 (lib. p. l.)
- e) Cas Thery (lettre PC 887 du 6-11-53) <sup>EG</sup> <sub>revisé</sub> <sup>20/3/53</sup>
- f) Cas d'un G.A. de Langy juin 1941 decenn  
Whiprodite + supp P.F.A  
cette rev. EG 2 1945 mais le  
supp P.F.A n'a pas été versé.  
(Lacour (E.)) rem. h. Desob <sup>2</sup>  
= 11/3/53
- g) - Cas Dem. aut. - ex agent N. Belg.  
Pers. de retraite - c. sur ou par <sup>rem. Paris</sup>  
la val. sur base 3 années et dem. <sup>revenu</sup>  
v. h. D. m. l. 193 - <sup>V. l'ann</sup> 10/3
- f) - Pasant aux vers. de départ à la lib. aut. de rétro. du mens.
- g) - En cas d'allong. de l'age de départ en retraite  
ou pas allong. l'age de départ.

Étude de différents cas

Etude de des  
différents cas

—

Paulus  
oui

cas incontestablement intéressant. a perdu un  
bras et beaucoup de temps du fait de son action.  
Reçu fort en unité en 1942. aurait été nommé rapidement  
s'il était resté à son service. n'a en fait été nommé  
fr. e. qu'en 1948: multi-blessé et élevé à V.B. puis nommé a.S.  
Sans son action... il aurait cessé son service, mais resté à  
l'Extr. et de par ses qualités aurait certainement plus  
qu'un C. 5.

oui non

+

Bland.  
oui

du fait de son action a perdu le sautoir et toute  
chance de faire une carrière normale.

oui  
+

Baert.  
oui

a certainement perdu du temps du fait de sa  
longue absence pour maladie. Son action permet  
avoir les aptitudes techniques et morales (même plusieurs?)  
pour le grade supérieur.  
Il n'est pas sûr que la maladie est une conséquence  
de l'action restante.

oui

coll. Dore

sur son nom et les dépôts son action. Il n'est  
pas sûr tout fin qui il aurait avancé davantage  
en restant dans son service. Le commandement qu'il  
donne ne permet rien. n'est-ce pas le commandement pas  
la valeur de deux agents.

oui

non  
+

DURDEG  
oui

Il ne peut pas que du temps ait été perdu en  
ce qu'il ait fait preuve de qualités excellentes. Les  
distinctions montrent qu'il s'est occupé de beaucoup  
de chose en dehors de son métier.

oui

non  
+

HUGER  
oui

Deux états de guerre. Seule le Régiment peut dire,  
compte tenu de ses aptitudes, ni son avancé en  
a souffert de son absence.

oui

LAGUAY.

Deux états de guerre. pas d'avancement depuis 1936  
Il est bien possible que sa longue absence. 40-46  
y ait pour q. q. chose. L'absence et l'examen d'avis  
au grade supérieur. L'attention de la Région  
pourrait être appelée

oui

non

Recapitulativ.

	Oni	hm	Reunificarea a cerințelor une Regiuni - în caz de lucru diferențiale
1 <sup>ea</sup> prioritate cu germani	10	32	18
1 <sup>ea</sup> - - - speciala	0	9	6
2 <sup>ea</sup> prioritate	0	12	1
	<hr/> 10	<hr/> 53	<hr/> 25

PREMIERE PRIORITE - CAS GENERAUX - *fait*

Région de l'EST

X PAULUS Raymond  
8-4-20 - AGSVIR (5)  
Reims - 6<sup>e</sup> Arr. V.B..  
*a nommé commis de 2<sup>e</sup> classe  
au 1-1-50 au V<sup>e</sup> EX (Ass' en  
Jeu de Reims) au sein usines*

Cas incontestablement intéressant. A perdu beaucoup de temps du fait de son action. Reçu facteur mixte en 1942, aurait rapidement été nommé à l'échelle supérieure s'il était resté en service d'autant plus que ses qualités méritent plus que l'échelle 5.

Sa nomination à l'échelle 6 comme Commis de 2<sup>e</sup> classe est à réaliser immédiatement.

X BLARD Gilbert  
19-5-16 - OPFLI (5)  
Nancy Dépôt M.T.  
*a nommé visiteur d'atelier (6)  
au 1<sup>er</sup> Jan 49 au dépôt  
de Nancy (dans usines)*

Du fait de son action a perdu la santé et toute chance de faire une carrière normale. Sa nomination à l'échelle 6 doit intervenir. La Région devra l'utiliser au mieux compte tenu de son état physique (au point de vue administratif : il pourrait être nommé Visiteur d'atelier pour éviter un changement de filière).

*fait*

PREMIERE PRIORITE - CAS GENERAUX -

Région du NORD

X BAERT Daniel  
16-3-20 - OPFL (5)  
Ateliers de Machines  
d'Hellemmes.  
*a nommé CB Ro2 au 1-1-50  
(dans l'annuaire)*

Si son absence pour maladie de 1946 à 1950 est effectivement la conséquence de son activité et s'il a les aptitudes physiques, professionnelles pour être nommé Chef de brigade d'ouvriers (échelle 7) il y a lieu de réaliser sa nomination ~~immédiatement~~ sans examen.

COHIDON Maurice  
4-9-21 - EM (7)  
Dépôt d'Hirson.

*Def. Insiste au TA pour EMP2/8, se nomme et a réalisé*  
Il n'apparaît pas que son avancement aurait été plus rapide s'il était resté en service. Il n'y a pas lieu de prendre de mesure spéciale pour l'intéressé.  
*des Gu. Jonckhe (10/11/51)*

X DURBECQ Joseph  
25-6-95 - FNX (5)  
Gare du Bourget  
*a nommé CS2 au 1-1-50  
(dans l'annuaire)*

Il n'y a pas lieu de prendre de mesure spéciale pour cet agent. Son avancement n'a pas été freiné du fait de son action; ~~si~~ qu'il ait fait preuve de qualités exceptionnelles. *par ailleurs il n'est pas*

HUGER Georges  
22-8-12 - CCT2 (5)  
Survilliers  
*a nommé CCT 1 classe au  
1-1-50*

Sa nomination à l'échelle 4 n'est intervenue qu'en 1949. La Région devra être consultée; elle indiquera si l'avancement a été retardé du fait de l'absence de l'intéressé (de 1942 à 1944) et si l'Avis Général Pl 4 lui a été appliqué compte tenu de ses aptitudes professionnelles.

X LAQUAY Jules  
23-3-96 KRU (7)  
Paris  
*a nommé à titre personnel  
dans au grade de "contrôleur  
adjoint de 1ère classe (8) au  
1 Janvier 1951 (dans  
l'annuaire)*

La Région devra indiquer si l'absence de l'intéressé de 1940 à 1946 a eu pour conséquence l'arrêt de son avancement. Dans ce cas l'Avis Général Pl 4 aurait du être appliqué pour autant que LAQUAY aurait été capable de passer l'examen. Si cet examen peut être subi avec succès la nomination assez rapide comme contrôleur technique adjoint devrait être réalisée, sinon il n'apparaît pas possible de faire quelque chose.

X LEJEUNE Norbert  
2-6-11 ELMEC (T3)  
Dépôt d'Hirson

*1951*  
*l'interruption de son service a été mise au TA par H. G. R. V. pour 1951 et est nommé*  
Le dossier n'indique pas pourquoi l'interruption de service s'est prolongée jusqu'en octobre 1946 alors que l'intéressé dit avoir ~~été~~ *de l'époque* le 3 septembre 1944.

PERRIER Gilbert  
23-5-13 - KAD(MT) (9)  
Paris

La Région devra être consultée sur ce point; on examinera ensuite ce qu'il est possible de faire.

Il n'apparaît pas qu'il y ait lieu de faire quelque chose pour l'intéressé. L'avancement semble normal. Son activité après la libération et son éloignement du Service n'ont peut-être pas facilité son avancement.

*Fait*

Région de l'OUEST

ABRAHAM André  
25-12-08 KAD (9)  
Sce Rég. MT (Div. Trac.)  
CADORET René  
12-9-10 BCGB (4)  
Sce Rég. M.T.

Il n'y a pas lieu de faire quelque chose pour cet agent qui n'a pas été oublié.

Par suite de son état de santé, consécutif à son action, son avancement a du être retardé. Sa nomination ~~immédiate~~ comme Brigadier-chef des garçons de bureau (échelle 5) devrait intervenir en même temps que la régularisation de sa situation administrative qui, d'après le dossier, serait assez spéciale.

X a nomm BCB (P) et  
à 1-15 et peut être  
suppléer le schéma administratif  
(x)

DEMARNEVILLE Henri  
4-1-02 - CTP2 (3)  
V.B. Rouen

Absent pendant 4 ans sa carrière a du s'en ressentir, mais il faut consulter la Région pour savoir si ses aptitudes lui permettent d'être nommé Sous-Chef de canton et si effectivement, par rapport à ses collègues et compte tenu de sa valeur professionnelle, sa carrière a été ralentie.

X GAZIO Jean  
11-11-11 - IS1 (17)  
Arr. Ex Saintes

Etant donné son grade il est connu de son Chef d'arrondissement et de son Chef de Service. Il n'a donc pu être oublié. Quant à son avancement, il paraît tout à fait normal.

à insérer au TA 1951 par ISD 2<sup>me</sup>  
pour nomm en 1951 honn 1951

GIRIME Camille  
5-6-93 EM (7)  
Saintes M.T.

Est toujours resté en service et le retard d'avancement qu'il indique semble problématique. Il n'y a pas lieu d'envisager pour lui de disposition spéciale.

X GUYADER Henri  
25-4-13 Ajusteur (5)  
Dépôt de Rennes

L'attention de la Région est à attirer sur ce cas, L'intéressé indique qu'il a, malgré plusieurs échecs successifs, subi avec succès l'examen d'Assistant du T.I.A. de 1ère classe; s'il remplit effectivement les fonctions cette situation devrait rapidement s'arranger.

à nomm au TA 1951  
à insérer au TA 1951 de  
assister à TIA de 1ère classe  
à nomm au TA 1951

X HEURTAUT  
13-11-06 - OPFL1 (5)  
Serrurier, Ateliers  
de Sotteville-Buddicom

Longue absence qui n'a peut-être pas aidé à son avancement mais la Région devra être consultée et dira si vis-à-vis de ses collègues de même ancienneté et de même valeur, son avancement a été ralenti à la suite de cette absence.

à insérer au TA 1951 de  
assister à TIA de 1ère classe  
à nomm au TA 1951

(x) DISARBOIS  
31-5-98 - OPFL1 (5)  
V.B. - Brest

Absence de 9 mois, aucune disposition spéciale à prendre.

LE GOUHIER Jean  
6-7-11 - SUPLSE (7)  
VB La Possonnière

Malgré une absence de plus de 2 ans  $\frac{1}{2}$  rien ne montre que son avancement ait été retardé. Aucune disposition spéciale n'est à prendre.

X MAILLIN René  
24-3-15 - FEC (4)  
Ex Le Mans

L'aggravation de son état de santé a certainement empêché l'intéressé de passer des examens. Sa nomination à l'échelle 5 au Magasin du Mans doit intervenir ~~immédiatement~~.

*insubstitu au 1-150 Com. A.D.R.  
pour nomination à la même échelle (5)  
dans le Mans (15)*

MENARD René  
25-2-08 - K (11) radio  
Dieppe - V.B.

Aucune disposition spéciale n'est à prendre ; cet agent n'a pas été oublié.

PIMONT Gustave  
14-6-02 - CKL (5)  
Sotteville-Q.M.

Il est possible que sa longue absence ne l'ait pas servi. La Région pourra indiquer si, par rapport à ses camarades de même valeur et de même ancienneté, il a été retardé dans son avancement, ce que le dossier ne fait pas apparaître.

*WOU*

*nommé CKL 5 (17)  
au 1-1-50 par TA*

PREVOST Germain  
15-6-97 - Concierge  
Sec Régional M.T.

Aucune disposition spéciale n'est à prendre, son action n'ayant pas retardé son avancement.

X ROUX Paul  
23-3-96 SUPHC SE (8)  
V.B. - Nantes-Etat

Il n'a pas été gêné dans son avancement. Il n'y a pas lieu d'envisager de disposition spéciale.

*nommé au 1-157 - KAD 5E  
à titre provisoire dans le  
poste de SUPHC SE par  
arrêté aux anciens Sup PSE  
pour absence de poste et qu'il n'y  
avait pas de poste KAD 5E*

Région du SUD-OUEST

X MAZEAU Robert  
29-4-96 - SCG2 (10)  
Agen Ex  
*a nommer SCG1 classé au  
1<sup>er</sup> Janv 1951*

Le dossier de l'intéressé est particulièrement émouvant. Son action l'a certainement gêné dans son avancement, mais il n'y aurait pas lieu, uniquement pour ce fait, de prendre de disposition spéciale ; toutefois, la question est à *plaire* sur le plan humain et la nomination comme Sous-Chef de gare de 1ère classe est à réaliser ~~immédiatement~~.

X BOURROUX Guy  
16-10-19 - EM (7)  
Arr. Ex Bordeaux  
*revenir à nommer EM2  
au 1<sup>er</sup> Janv 51*

Il n'apparaît pas que son avancement ait été retardé ; néanmoins la Région devra examiner, avant qu'une proposition définitive ne soit faite, si le passage de la filière "Commis" à la filière "Employé" n'a pas retardé son avancement.

LEYGUES Marcel  
22-8-15 - SUP1 SE (7)  
V.B. Limoges  
*revenir*

L'intéressé a eu trois avancements depuis 1945, il n'a pas été oublié. Il n'y a pas lieu de prendre de disposition spéciale.

X VAUZELLE Jean-Jacques  
25-5-20 - EMP2 (8)  
Arr. Ex Tours  
*a nommer au 1<sup>er</sup> Janv 1950  
au échelon 9 EMP, mais  
sans pointage  
et examiner favorablement la possibilité d'une  
nominer au échelon 11*

Cet agent a été sûrement retardé par son action. Il est à nommer Employé Principal de 1ère classe ~~immédiatement~~. En ce qui concerne une notation éventuelle comme Chef de Groupe la Région devra examiner compte tenu des aptitudes.

PREMIERE PRIORITE - CAS GENERAUX

*Fait X*

-----  
Région du SUD-EST

*à nommer d'après l'avis de l'agent et de l'avis de l'agent*

*revisé*  
X PERROT Antoine  
31-5-11 - CGR2 (10)  
Entretien Conflans(MT)

Il n'y a pas lieu de prévoir de disposition spéciale pour cet agent, qui n'a pas été oublié.

X BAUDRAND Antoine  
20-7-17 - MEO (6)  
Ateliers Voitures  
Villeneuve  
*à nommer d'après l'avis de l'agent, par l'avis de l'agent - la LA*

- Il n'apparaît pas qu'il y ait lieu de prendre de mesure spéciale. Son absence a été de faible durée et les renseignements fournis ne permettent pas de conclure qu'il ait été moins bien traité que ses collègues de même valeur et de même ancienneté.

BAILLÉ René  
28-9-13 - MEO (6)  
Ateliers de Voitures  
de Villeneuve

- Il n'y a pas lieu de prendre de mesure spéciale pour cet agent. Ses absences ont été de faible durée et les renseignements fournis ne permettent pas de conclure qu'il ait été moins bien traité que ses collègues de même valeur et de même ancienneté.

FICHOT Gaston  
3-12-11 - MEO (6)  
Ateliers de Voitures  
de Villeneuve

- Il n'y a pas lieu de prendre de mesure spéciale pour cet agent. Ses absences ont été de faible durée et les renseignements fournis ne permettent pas de conclure qu'il ait été moins bien traité que ses collègues de même valeur et de même ancienneté.

X GUEREMIE Raymond  
12-11-12 OPFL1 (5)  
Ateliers de Voitures  
de Villeneuve

- A montré qu'il avait les qualités nécessaires pour tenir un poste de petite maîtrise. Il y a lieu d'accorder la nomination de maître ouvrier si, par ailleurs, la Région confirme qu'on pourra lui confier ultérieurement un poste de maîtrise.

*à nommer d'après l'avis de l'agent, par l'avis de l'agent - la LA*

DUBOIS René  
14-11-08 - CS1 (7)  
Gare de Clermont-F<sup>d</sup>

- Il n'y a pas lieu de prendre de disposition spéciale. Sa place au Tableau d'Aptitude doit permettre de donner satisfaction. La Région devra vérifier si l'Avis Général Pl 4 lui a bien été appliqué et si, par comparaison avec ses collègues de mêmes valeur et ancienneté, il a reçu l'avancement qu'il devait obtenir.

*à nommer d'après l'avis de l'agent, par l'avis de l'agent - la LA*

X ROCHE Alphonse  
28-5-13 - BRMN (4)  
Gare de Clermont-F<sup>d</sup>

- La nomination comme sous-chef de manoeuvres est à réaliser; les postes qu'il a tenus dans l'armée laissant penser qu'un poste de petite maîtrise peut lui être confié.

*à nommer d'après l'avis de l'agent, par l'avis de l'agent - la LA*

...

*à la direction en cc*  
CERSOT François  
3-2-01 - ISAD (15)  
Circonscription de M<sup>t</sup>  
de Lyon. *9 ans IS/16 en 1951*  
*relève au 1-1-51*

- Les avancements successifs qu'il a eus montrent qu'il n'a pas été oublié et il n'y a pas lieu de prendre de mesure spéciale.

MOREL Maurice  
15-4-10 - OSP (3)  
Dépôt de Lyon Vaise

*ce cas est à examiner par la Région pour connaître exactement les causes de la révocation de 1941 et examiner si cette révocation a eu pour conséquence de retarder l'avancement de l'intéressé. Par ailleurs, il faudrait, avant de prendre une décision, connaître si l'intéressé est capable de tenir un poste de sous-chef de brigade de manoeuvres.*

GALLIOT Adrien  
25-12-04 - SCG3 (9)  
Gare d'Annecy

- Pas d'objection à inviter la Région à le noter dès maintenant comme chef de gare de 2° classe et appeler l'attention sur l'opportunité de réaliser une nomination dans un délai assez court.

*Le moment à SCG 2 et à rechercher en 1951 si il n'y a pas de motifs au 1-1-51*  
CHARBON Henri  
10-8-13 - EMP2 (8)  
Dépôt de Chambéry

- Il n'y a pas d'objection à faire subir à l'intéressé l'examen de contrôleur-adjoint pour autant qu'une session d'un tel examen serait organisée.

*un fan de l'ancien KAD PC principal de l'ancien dépôt de Chambéry*  
CATTELIN Marcel  
24-4-01 - FC (8)  
Gare de Chambéry

- La Région devra examiner si, compte tenu du fait que l'intéressé ne veut pas se déplacer, une nomination comme sous-chef de gare de 3° classe ne pourrait intervenir, étant donné d'une part son action, d'autre part le fait qu'il tiendrait effectivement un poste de sous-chef de gare.

*CSP*  
GALBIT Pierre  
18-6-03 - CSL (7)  
Gare de Chambéry

- Le dossier n'apporte aucune justification. Il n'apparaît pas qu'il y ait de mesure à prendre.

*au nom CSP le 1-1-51*  
LEVEAU Pierre  
7-12-05 - KSE (11)  
Sec Régional V.B.

- L'attention de la Région pourrait être appelée sur la demande de notation pour contrôleur principal, sans qu'il soit possible de faire plus.

LAFEUILLADE Jean  
14-2-18 - EMP1 (9)  
Sec Général M.T.

- Etant donné les avancements récents qu'a eus l'intéressé, celui-ci n'a pas été oublié.

*infant les hommes NA p (11) en l'été d'après (1951)*  
*1 mois*  
X *faucun a nommé à 13 ans son dépôt en l'été d'après*

X *à la région*  
Dobrench

PREMIERE PRIORITE - CAS GENERAUX

*Lat*

Région de la MEDITERRANEE

- X BACOU Charles - L'intéressé n'a fait aucune demande. La Région  
17-6-07 - CS2 (6) peut être invitée à lui donner une note d'aptitu-  
Gare de Nice de pour commis de 2° classe, à moins que des rai-  
*rev* *appelé par l'Etat* *cas* sons majeures ne l'empêchent.
- X BOCCOZ René - Aucune demande n'est formulée. La Région devra  
25-5-08 CDT2 BA examiner si une note d'aptitude peut lui être  
Cannes *rev* *appelé par l'Etat* *cas* accordée pour le grade supérieur.
- BONZON Pierre - La Région devra indiquer si sa nomination est  
12-4-97 - KTRA susceptible d'intervenir sous peu étant donné  
Dépôt de Nîmes qu'il est deuxième à la liste d'aptitude. Sinon,  
elle devra donner les raisons, qui font que,  
d'après les dires de l'intéressé, il aurait été  
traité moins favorablement que ses collègues.
- X CARMAGNOLLE Louis - Toute question d'action mise à part, il semble  
22-2-94 - SUSVIR (7) que la carrière de l'intéressé n'ait pas été  
Marseille D.R. *avant a été le long SUSVIR* *cas* parallèle à celle de ses camarades de même valeur.  
*au 1-1-50* La Région devra indiquer si cela est exact.
- X CRESPON Raoul - Il n'y a pas de mesure spéciale à prendre. Cet  
16-11-05 - CBRO1 (8) agent n'a pas été oublié.  
Dépôt d'Avignon *remplit le grade p. le nom CBRO1 et l'agent TA et le nom*  
*du 1-1-50*
- X ESCLANGUIN Albert - Il n'apparaît pas que cet agent ait été oublié.  
11-1-05 - SCBG (9) Par ailleurs, figurant le premier au Tableau  
Marseille (Ex) d'Aptitude, il n'y a pas de mesure spéciale à  
prendre.  
*devrait le 1er au TA on*  
*je ne le nomme pas au 1-1-50* *mon sur place*
- X GAUFREIDY Louis - Il n'apparaît pas que sa carrière ait été gênée  
8-7-05 - SCG4 (8) par son action. Pas de mesure spéciale à prendre.  
Aix *Envie le grade cadet en NAF SCG 3*
- X HOSPITAL Jean - N'a en rien été gêné par son action. La Région  
25-7-11 - MV (2) précisera si les déboires administratifs qu'il  
Nîmes (M.T.) *non* *au 1-1-50* indique sont dus ou non à l'intéressé.  
*chom - 2 (app. au RM) OUI au 1-1-50*
- X MONDET Félix - Il n'y a pas lieu de prendre de disposition spé-  
8-8-02 - SCMG (11) ciale pour l'intéressé. Une reconstitution de  
M.T. - Marseille *non au 1-1-50* carrière ne saurait être envisagée.  
*(non au 1-1-50) et il faut à faire par chom*
- X MOUTET-FORTIS Fernand - Il n'y a pas de mesure spéciale à prendre pour cet  
4-5-95 - RCL (7) agent. L'attention de la Région devra cependant  
Gare de Nice être appelée sur son cas; elle indiquera les rai-  
*non au 1-1-50* *cas* sons pour lesquelles il est resté 13 ans à l'échel-  
*1/10 mois avant son* le 5 et 13 ans à l'échelle 6.  
*de par la suite*

PETIT Louis - Il semble possible de donner satisfaction, mais  
31-7-07 - CRPAR (T4) la Région devra être consultée et devra préciser  
Marseille (T) s'il peut tenir le poste sollicité car sa carrière paraît avoir été retardée à cause de son action

*sur faux jugement  
de Chef L'inspecteur L'inspecteur sur un avis de retraite*

SCHMIDT Marcel - Etant donné sa place au Tableau d'Aptitude, l'in-  
20-2-95 - CSL (7) téressé doit pouvoir recevoir satisfaction, sans  
Gare d'Avignon qu'une autre mesure soit prise.

*Il est h 2 au T.A. le nom de l'agent CSP au fur des an 1-1-50*

SUBREMOND Albert - Il n'y a pas lieu de prendre de mesure spéciale.  
9-12-07 - CTR (5)

Gare de Miramas  
VELAY Paul - Il n'y a pas lieu de prendre de mesure spéciale.  
23-10-99 - SCG3 (9) Cet agent n'a pas été oublié.

*M. Eugène - le nom de N.A. Sch 3*

VERAN Maximilien - Il faudrait quelques précisions supplémentaires  
25-6-03 - SCG4 (8) sur l'action de l'intéressé car le dossier n'ap-  
Gare d'Arles porte aucun élément dans cette affaire.

*all aff. selon  
aff. aff. selon  
suivant*

PREMIERE PRIORITE - CAS GENERAUX

*fait*

-----  
SERVICES CENTRAUX

~~MAUBERT Raymond~~ - Aucune perte de temps due à son action mais, après  
26-10-08 - EMP2 (8) la Libération, n'a pas travaillé à la S.N.C.F. et  
Caisse Générale il n'est pas possible de tenir compte de ses ab-  
sences pour redresser sa carrière.

~~GAUDRON Marcel~~ - Son action n'a pas nui à son avancement mais plu-  
CGR (10) tôt les périodes pendant lesquelles il a été ab-  
SCP - Notre Métier sent de la S.N.C.F.

DOCQUOIS Paul - Il n'y a pas de mesure spéciale à prendre. N'a pas  
AGETADM 1 (11) été oublié.  
S.C.T.

*a été en s'abstenant par 13. et la promotion de j - finit*

PREMIERE PRIORITE - CAS SPECIAUX

*fait*

---  
Région de l'EST

BOURGEOIS - Inspecteur Divisionnaire de 1<sup>o</sup> classe connu de  
ISDL - Div. Mouv<sup>t</sup> ses chefs; on ne peut dire qu'il ait été oublié.

*a soumis au D6 -*

X BRUN Pierre - Son action montre qu'un poste de petite maîtrise  
25-8-11 - OPFL1 (5) se peut lui être confié. La Région devra indi-  
Peintre - Ateliers quer pourquoi l'intéressé, qui a été reçu à  
de Romilly l'examen en 1945, n'a pas encore été mis au  
Tableau d'Aptitude de Chef de brigade d'ouvriers.

*on peut le mettre au TA / CPROZ et ~~mettre~~ le nom  
normale en 1951  
le 11-1-51*

PREMIERE PRIORITE - CAS SPECIAUX

*fait*

Région du NORD

X BLANCHARD Maurice - L'intéressé devra être invité à passer l'examen  
20-6-08 - OSP (3) SE d'ouvrier professionnel de 1ère classe. L'atten-  
V.B. - Arras tion de la Région devra être attirée.

*lui faire passer l'examen de l'OSP*

DEVAUX Lucien - Aucune disposition spéciale n'est à prendre.  
17-12-19 - ELMEC (T3)

Dépôt de Tourcoing

DUFORESTELLE Gabrielle - Pas de disposition spéciale à prendre. Sa carrière  
8-9-21 - FEC (4). n'a pas été gênée par son action.

Gare de Paris-Nord

DUHAUTOY Albert - N'a pas subi de préjudice. Aucune disposition  
27-3-21 - CS2 Mat.(6) spéciale à prendre.

Gare de Boulogne

JESSUS - Ses demandes doivent être étudiées avec la Région  
12-12-09 - FC (8) en vue d'examiner si elles peuvent être satis-  
41 CM Amiens faites. Il s'agit en effet d'une demande de nota-  
tion pour le grade supérieur et de changement de  
résidence.

X PINCHON Roger - Etant donné le nombre d'échelles qui ont été  
; 22-12-99 - K Trafic attribuées à l'intéressé depuis la Libération,  
(11) Arr. Ex Paris on ne peut conclure, à priori, que son action  
l'ait gêné dans son avancement; toutefois, le  
cas est particulièrement intéressant. Etant donné  
qu'il figure au Tableau d'Aptitude, la nomination  
comme contrôleur principal est à réaliser.

*voir l'usage  
de la loi  
de 1951*

*voir SCBA / et motifs*

*à nom N.P. au 1-1-50 -*

*le mettre au T Ad SCBA ap form*

*voir l'usage de la loi de 1951, et le nom en 1951*

PREMIERE PRIORITE - CAS SPECIAUX

*fait*

-----  
Région de l'OUEST

X AUTRET Hervé - Si son avancement n'a pas été normal, cela tient  
25.9.12 FEC(4) plutôt à son état de santé. La Région devra être  
gare de St-Brieuc consultée en vue d'examiner si, néanmoins, il y  
a quelque chose à faire.  
*a nomm Lams TA CB 4/5 au 1-1-50*

X BEL Maurice - Ne peut être nommé conducteur autorisé qu'après  
25.3.06 Conducteur(3) avoir subi l'examen auquel il a déjà été refusé  
gare du Mans à plusieurs reprises. Toutefois, il indique  
qu'il fait les fonctions de chef de train. Com-  
pte tenu de son action, la Région devra examiner  
si quelque chose peut être fait.

*a a nomm Comb auto au 1-4-51*

+ BOBIN 4.2.99 ISD1.MT Les intéressés ne peuvent pas dire qu'ils ne  
+ DARTEVELLE 1.8.07 ISD1 VB sont pas connus de leur chef de Service; ils  
+ SURZUR 28.2.04 ISD1 VB n'ont pu accéder au grade de fonctionnaires su-  
+ TURCAN 13.11.03 ISD Expérieurs, soit parce qu'il n'y a pas de vacance,  
soit parce que le Directeur de la Région estime  
qu'ils n'ont pas les aptitudes professionnelles  
pour tenir un poste de fonctionnaire supérieur.

*a Journette au Dh*

X *Bouroumouan André*  
*ISz (16) Av Lan T<sup>9</sup> c'mé a TA par 17 de 4951*

X *Jouge Georges*  
*Contrôl, D'Amoult(11 - a nomm au 1-1-50 KP(13)*  
*25 ans 4913*

PREMIERE PRIORITE - CAS SPECIAUX

-----  
Région du SUD-OUEST

~~BOUCHEREAU André~~ - L'attention de la Région devra être appelée sur  
26.7.13 SUP SE (6) la question de l'octroi d'allocation pour défaut  
V.B. Toulouse de logement.

La nomination comme surveillant principal hors-classe (échelle 8) devrait être faite par priorité. De plus, la Région devra examiner si, par rapport à ses camarades, il a actuellement l'échelle qu'il devrait avoir. ~~La Région devrait examiner~~ par ailleurs, quelle est la valeur de l'examen de contrôleur adjoint qu'il dit avoir subi.

~~CHAILLON~~ - Il n'apparaît pas que la carrière de l'intéressé  
2.2.03 CDTP BA (15) ait été gênée par son action; il doit y avoir  
à Bordeaux VB autre chose dans les déconvenues qu'indique cet agent.

*Xi Tempurin Paul*  
*OPFL 4*  
*30/12/12*  
*Abd al Juv*

*à noter CD ROL h 1-1-f.*

*ful*

---  
SERVICES CENTRAUX

~~CHARPIN Raymond~~ - L'avancement de l'intéressé, qui a été lent de 1940 à 1945, a été rapide de 1945 à 1950 puisqu'il est passé de l'échelle 9 à l'échelle 16 et est au Tableau d'Aptitude pour 17. On ne peut donc pas dire qu'il ait été lésé. On pourrait simplement demander à la Région les raisons du long stage de l'intéressé à l'échelle 9 et si son action l'a gêné à cette époque dans son avancement.

IS1 (17)  
Service du Budget.

PRIORITE SECONDAIRE

-----  
Région de l'EST

HEYMES  
16.1.11 SCGP (13)  
Metz

- Si la Région estime que l'intéressé est susceptible de tenir un poste de Chef de gare de 2° classe, sa nomination est à réaliser.

*a minima TA etc norme de sa famille en 1951*  
Région du NORD

DEMOLLIENS  
23.1.03 SCGP (13)  
Paris Nord

- Aucune disposition spéciale n'est à prendre pour ces agents qui n'ont pas été lésés.

DENIMAL 28.8.03  
SCGP (13)  
Paris Nord

Région de l'OUEST

BOUQUIN Eugène  
CB2 (15 à TP)  
Sce Régional VB  
NISSERON Maurice  
18.7.99 CBRO2  
Saintes Matériel

- Le dossier n'apporte aucun fait permettant d'envisager quelque chose

REGION du SUD-OUEST

ESTEBE Louis  
26.11.95 SCG1(11)  
à Tarbes

- Malgré la valeur du dossier, on ne peut pas dire que l'intéressé ait perdu du temps. Le responsable est plutôt ESTEBE lui-même.

Région de la MEDITERRANEE

ALBOUSSIÈRE Lucien  
18.10.00 SCG3 (9)  
à Avignon  
BARBIER Jean  
27.4.05) SCG1 (11)  
à Avignon  
- BOULADOU René  
17.7.97 CSP (8)  
à Montpellier  
OLLIER 26.11.02  
SCG2 (10) Avignon  
- POUZOL 15.10.09  
SUP (9) à Avignon  
DOU Joseph  
15.7.02)  
CSP (8) Aix

- Aucune disposition n'est à prendre pour ces intéressés qui n'ont subi aucun dommage.



SERVICES CENTRAUX

DECAUDIN  
Service des Titres

- Aucune mesure spéciale n'est à prendre.

relève actual en 1951

T. 18

PREMIERE PRIORITE - CAS SPECIAUX

----  
Région de l'EST

*fait*

- BOURGEOIS  
ISD1 - Div. Mouv<sup>t</sup> - Inspecteur Divisionnaire de 1<sup>o</sup> classe connu de ses chefs; on ne peut dire qu'il ait été oublié.
- BRUN Pierre  
25-8-11 - OPFL1 (5)  
Peintre - Ateliers  
de Romilly - Son action montre qu'un poste de petite maîtrise peut lui être confié. La Région devra indiquer pourquoi l'intéressé, qui a été reçu à l'examen en 1945, n'a pas encore été mis au Tableau d'Aptitude de Chef de brigade d'ouvriers.

PREMIERE PRIORITE - CAS GENERAUX

Région de la MEDITERRANEE

*4.0 B.R. 107  
Faire une fiche pour chaque cas - et m. les  
20/11/50*

- BACON Charles**  
17-6-07 - CS2 (6)  
Gare de Nice

- L'intéressé n'a fait aucune demande. La Région peut être invitée à lui donner une note d'aptitude pour commis de 1<sup>o</sup> classe, à moins que des raisons majeures ne l'empêchent.  
*Une NA / CSI est elle envisagée?*
- BOCCOZ René**  
25-5-08 CDT2 BA  
Cannes

- Aucune demande n'est formulée. La Région devra examiner si une note d'aptitude peut lui être accordée pour le grade supérieur. (COTI BA)
- ~~**BONZON Pierre**  
12-4-97 - KTRA  
Dépôt de Nîmes~~

- La Région devra indiquer si sa nomination est susceptible d'intervenir sous peu étant donné qu'il est deuxième à la liste d'aptitude. Sinon, elle devra donner les raisons qui font que, d'après les dires de l'intéressé, il aurait été traité moins favorablement que ses collègues.
- ~~**GARMANOLLE Louis**  
22-2-94 - SUSVIR (7)  
Marseille D.R.~~

- Toute question d'action mise à part, il semble que la carrière de l'intéressé n'ait pas été parallèle à celle de ses camarades de même valeur. La Région devra indiquer si cela est exact.
- GRESPON Raoul**  
16-11-05 - CBRO1 (8)  
Dépôt d'Avignon

- Il n'y a pas de mesure spéciale à prendre. Cet agent n'a pas été oublié, *la liste de son unité n'est pas de nominats com CBRO2 / fait être envisagé*
- ESCLANGUIN Albert**  
11-1-05 - SCBG (9)  
Marseille (Ex)

- Il n'apparaît pas que cet agent ait été oublié. Par ailleurs, figurant le premier au Tableau d'Aptitude, il n'y a pas de mesure spéciale à prendre. *Je nominats com CB6 (1<sup>o</sup>) est elle envisagée?*
- GAUPREDEY Louis**  
8-7-05 - SCG4 (8)  
Aix

- Il n'apparaît pas que sa carrière ait été gênée par son action. Pas de mesure spéciale à prendre.  
*Peut en lui donner une NA / 5663?*
- L'HOSPITAL Jean**  
25-7-11 - MV (2)  
Nîmes (M.T.)

- N'a en rien été gêné par son action. La Région précisera si les déboires administratifs qu'il indique sont dus ou non à l'intéressé.  
*Une fiche ou non? Peut-on donner une NA / 5 CBRO1?*
- MONDET Félix**  
8-8-02 - SCMG (11)  
M.T. - Marseille

- Il n'y a pas lieu de prendre de disposition spéciale pour l'intéressé. Une reconstitution de carrière ne saurait être envisagée.  
*Demande de renseignements sur le sujet*
- ~~**MOUTER-FORTIS Fernand**  
4-5-95 - RCI (7)  
Gare de Nice~~

- Il n'y a pas de mesure spéciale à prendre pour cet agent. L'attention de la Région devra cependant être appelée sur son cas; elle indiquera les raisons pour lesquelles il est resté 13 ans à l'échelle 5 et 13 ans à l'échelle 6.

~~PETIT Louis~~ - Il semble possible de donner satisfaction, mais  
31-7-07 - CRPAR (T) la Région devra être consultée et devra préciser  
Marseille (T) s'il peut tenir le poste sollicité car sa carrière paraît avoir été retardée à cause de son action

SCHMIDT Marcel - Etant donné sa place au Tableau d'Aptitude, l'intéressé doit pouvoir recevoir satisfaction, sans qu'une autre mesure soit prise.  
20-2-95 - CSI (7)  
Gare d'Avignon *suivant la nomination de G.P. d'ordre interne !*

~~SUBREMOND Albert~~ - Il n'y a pas lieu de prendre de mesure spéciale.  
9-12-07 - CTR (5)

~~VELLY Paul~~ - Il n'y a pas lieu de prendre de mesure spéciale.  
23-10-99 - SCG3 (9) Cet agent n'a pas été oublié.  
Gare d'Avignon *Peut en l'admettre sur NA p. 56.62*

VERAN Maximilien - Il faudrait quelques précisions supplémentaires sur l'action de l'intéressé car le dossier n'apporte aucun élément dans cette affaire.  
25-6-03 - SCG4 (8)  
Gare d'Arles *Peut en l'admettre sur NA p. 56.63*

Services Centraux

-----

DECAUDIN Fernand  
Sous-Chef d'Etudes  
Administratives (14)  
Service des Titres.

L'intéressé est à nommer Chef d'Etudes  
Administratives le 1er janvier 1951.

CHARPIN Raymond  
Inspecteur de 2ème classe(16)  
Service du Budget.

L'intéressé est à nommer Inspecteur  
de 1ère classe (17) le 1er janvier 1950

MAUBERT Raymond  
Employé Principal  
Service des Titres.

L'intéressé est à nommer Employé Prin-  
cipal de 1ère classe (9) le 1er jan-  
vier 1950 et Chef de groupe le 1er  
janvier 1951.

DOCQUOIS Paul  
Agent d'Etudes  
Administratives (11)  
Service technique M.T.

L'intéressé est à noter en aptitude  
pour le grade d'agent d'Etudes Adminis-  
tratives principal et à inscrire au  
T.A. de 1951. Sa nomination sera à  
réaliser dès que possible.

## REGION de La MEDITERRANEE

BONZON Pierre  
Né le 12 avril 1897  
Contrôleur de Traction  
au dépôt de Nîmes.

- Etant donné que l'intéressé est le 2ème sur la liste d'aptitude sa nomination est-elle susceptible d'intervenir ? Par ailleurs a-t-il été traité moins favorablement que ses collègues. Si oui pour quelle raison ?

CARRIAGNOLLE  
Louis  
Né le 22 février 1894  
Surveillant du Service  
intérieur à la Direction  
régionale de Marseille.

Il semble que la carrière de l'intéressé n'ait pas été parallèle à celle de ses camarades de même valeur. Si cela est exact pourquoi ?

HOUST-FORTIS Fernand  
Né le 4 mai 1895  
Receveur de 1ère classe  
en gare de Nice.

Pour quelle raison l'intéressé est-il resté 13 ans sur l'échelle 5 et 13 ans sur l'échelle 6 ?  
A-t-il les aptitudes pour tenir un poste de receveur principal aux billets ?

PEITR Louis  
Né le 31 juillet 1907  
Conducteur principal  
d'autorail au dépôt  
de Marseille.

L'intéressé peut-il tenir un poste de Chef-conducteur d'autorail ?  
Par rapport à ses collègues de même ancienneté et de même valeur professionnelle sa carrière a-t-elle été retardée ?

## REGION du SUD-EST

GUERREME Raymond  
Né le 12 novembre 1912  
Ouvrier professionnel  
de 1ère classe aux at-  
eliers de Villeneuve-Voitures.

- Peut-on lui confier un poste de Chef de brigade d'ouvriers de 2ème classe ?  
Son inscription au T.A. est-elle envisagée ou le sera-t-elle. Si oui quand ?

DUBOIS René  
Né le 14 novembre 1908  
Commis de 1ère classe  
à Clermont-Ferrand.

- a) L'Avis Général Pl 4 lui a-t-il été correctement appliqué ?
- b) A-t-il reçu l'avancement qu'il mérite par comparaison avec ses collègues de même âge et de même valeur professionnelle ?

MOREL Maurice  
Né le 15 avril 1910  
Ouvrier spécialisé au  
dépôt de Lyon-Vaise.

- a) Dans quelles conditions s'est produite sa révocation en 1941 ?
- b) Celle-ci a-t-elle eu pour conséquence de réduire l'avancement de l'intéressé ?
- d) Ce dernier est-il capable de tenir un emploi de Sous-Chef de brigade de manoeuvres ?
- e) Envisage-t-on pour lui une inscription au T.A. ?

CATELIN Marcel  
Né le 24 avril 1901  
Facteur-chef gare de  
Chambéry.

- Compte tenu du fait que l'intéressé ne veut pas se déplacer, de ce qu'il tient effectivement un poste de Sous-Chef de gare de 3ème classe, de ses aptitudes et de sa valeur professionnelle unanomination à ce dernier grade est-elle envisagée ?

## REGION de l'EST

*fait*

BRUN Pierre Jean  
Né le 25 août 1911  
Ouvrier-peintre  
aux ateliers de Romilly.

- A passé l'examen de CBRO2 et a été reçu le 19 septembre 1945.  
Pour quelle raison l'intéressé n'a-t-il pu encore être mis au T.A? Des agents plus jeunes que lui auraient déjà été mis au T.A. et nommés au grade de CBRO2.

HEYMES Roger  
Né le 16 janvier 1911  
Sous-Chef de gare principal  
à Metz.

- Est-il possible, étant donnée sa valeur professionnelle de lui faire tenir un poste de Chef de gare de 2ème classe.  
Dans l'état actuel des choses est-il susceptible d'être nommé à ce grade et, dans ce cas, dans quel délai ?

## REGION du NORD

BAERT Daniel  
Né le 16 mars 1920  
Ouvrier professionnel  
de 1ère classe aux Ateliers  
de machines d'Hellemes.

- a) L'absence pour maladie de 1946 à 1950 est-elle la conséquence de son activité pendant la guerre ?
- b) A-t-il les qualités physiques et professionnelles pour tenir un poste de CBRO2.
- c) Quand pourra-t-il passer l'examen d'accès à ce grade ?
- d) Quand pourra-t-il espérer être nommé ?

HUGER Georges  
Né le 22 août 1912  
Chef de canton de 2ème classe  
à Survilliers.

- a) L'avancement de l'intéressé a-t-il été retardé par suite de son absence de 1942 à 1944 (il a été nommé Sous-Chef de canton en 1941 et de Chef de canton de 2° classe en 1949).
- b) Compte tenu de ses aptitudes professionnelles l'a-t-on bénéficié des dispositions de l'Avis Général Pl 4 ?

LAQUAY Jules  
Né le 23 mars 1896.  
Contrôleur de route à Paris

- a) L'absence de l'intéressé de 1944 à 1946 a-t-elle eu pour conséquence l'arrêt de son avancement ?
- b) L'Avis Général Pl 4 lui a-t-il été bien appliqué ?
- c) Est-il capable de passer avec succès l'examen de contrôleur adjoint des trains et de tenir un poste de ce grade ?
- d) Un examen doit-il avoir lieu bientôt ?

LEJEUNE Norbert  
Né le 2 juin 1911  
Elève-mécanicien au dépôt  
d'Hirson

- a) Pourquoi l'interruption de service s'est-elle prolongée jusqu'en octobre 1946 alors que l'intéressé dit avoir été libéré en septembre 1944.
- b) A-t-il été vraiment retardé dans son avancement par rapport à ses collègues de même valeur professionnelle ?

## REGION de l'OUEST

- DEMANNEVILLE Henri  
Né le 4 janvier 1902  
Cantonnier poseur à Rouen.
- GUYADER Henri  
Né le 25 avril 1913  
Ouvrier professionnel  
de 1ère classe au dépôt  
de Rennes.
- HEURTAUT  
Né le 13 novembre 1906  
Ouvrier serrurier à  
Sotteville-Buddicom
- PIMONT  
Né le 14 juin 1902  
Chef classeur aux ateliers  
de Sotteville Quatre-Mares
- BEL Maurice  
Né le 25 mars 1906  
Conducteur au Mans
- Ses aptitudes lui permettraient-elles de tenir un poste de Sous-Chef de canton. Vis-à-vis de ses collègues de même ancienneté et de même valeur professionnelle son absence a-t-elle ralenti sa carrière.
  - Malgré plusieurs échecs a réussi l'examen d'Assistant technique de 1ère classe du T.I.A. A été inscrit au tableau et remplit les fonctions de ce grade. Quand pourra-t-il être nommé ?
  - En comparaison avec ses collègues de même ancienneté et de même valeur professionnelle son absence a-t-elle ralenti son avancement?
  - Sa longue absence a-t-elle eu une répercussion sur sa carrière vis-à-vis de ses collègues de même ancienneté et de même valeur professionnelle ?
  - Ne peut être nommé Conducteur autorisé qu'après avoir subi avec succès l'examen pour ce grade. Aurait déjà été refusé mais tiendrait quand même un poste de Chef de train. Est-ce exact ?

REGION du SUD-OUEST

---

BOURROUX Guy  
Né le 16 octobre 1919  
Employé à l'arrondissement  
Exploitation de Bordeaux.

- Son avancement a-t-il été retardé vis-à-vis de ses collègues de même ancienneté et de même valeur professionnelle.  
Le passage de la filière "Commis" à la filière "employé" a-t-elle eu comme conséquence de retarder son avancement?

BOUCHEREAU André  
Né le 26 juillet 1913  
Surveillant principal  
du Service Electrique.

- Par rapport à ses collègues de même ancienneté et de même valeur professionnelle a-t-il été retardé dans son avancement ?  
Il dit avoir subi en 1942 un examen de Contrôleur adjoint. Quelle en est sa valeur ? A-t-il été reconnu valable pour les autres agents qui l'ont passé et quel est actuellement le grade de ceux d'entre-eux qui l'ont réussi?

Transmis par M. Ardié

c. M. Brachet IC DRP

comme suite à conversation téléphonique

Candidature Tirel Henri n. le 5/11/29

- fils de Tirel cantonnier mort en  
déportation.

- aîné de 5 enfants.

Candidat à une poste  
de facteur au service de l'Exploitation.

---

Transmis à M. Béo, Ingénieur en Chef DR/SE  
demande renvoi par Résistance. Feu  
et le priant d'examiner s'il est  
possible de faire quelque chose.

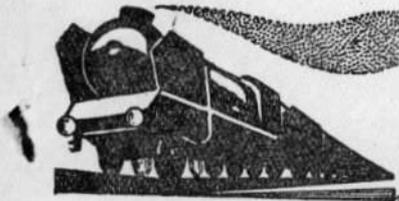
Candidature Borjot Raymond.

St. Julien-de-Maurienne

emploi de bureau -

ASSOCIATION NATIONALE  
DES CHEMINOTS  
ANCIENS COMBATTANTS  
Prisonniers et Victimes de Guerre

Paris le, 21 février 1951



SIÈGE :  
9, rue Dautancourt — PARIS (17°)  
Tél. : Marcadet 04-87

PERMANENCE TECHNIQUE CENTRALE  
MARDI, VENDREDI DE 15 A 19 HEURES  
N° 289 RJ/LM

*PA*  
*Soumis*  
*à Monsieur le Directeur*  
*du Service Central du Personnel,*

*(suite à ma communication*  
*du 21 février 1951),*  
*en le priant de bien vouloir*  
*s'il y a lieu, des instructions*  
*à faire.*

Monsieur le Directeur  
de la Direction  
Région SUD-EST  
SNCF  
Boulevard Diderot  
PARIS XII<sup>e</sup>  
LE DIRECTEUR DE LA RÉGION SUD-EST  
L'INGÉNIEUR EN CHEF

27 FEV 1951

*M. Bouvier*

Monsieur le Directeur,

Nous sommes avisés que le 20 courant a été organisé un examen de CBRO 2 aux Ateliers de VILLENEUVE-ST-GEORGES, afin de permettre à deux Agents d'être nommés à ce titre, s'ils réussissaient l'examen en application des dispositions concernant les Cheminots des Catégories prévues par les Avis Généraux P I N°s III et IV.

D'après les indications qui nous ont été fournies, l'examen du 20 courant aurait ce caractère spécial et serait destiné à faciliter la nomination de postulants appuyés par une Organisation de Résistance.

Nous sommes étonnés de ce fait pour la raison qu'une telle mesure nous paraît découler d'un favoritisme très marqué. Puisqu'il y avait examen spécial, pourquoi n'a-t-on pas appelé tous les Agents, susceptibles de se faire inscrire, à y participer ?

Notre Association comprend de nombreux Cheminots ayant eux aussi des titres de Résistance à faire valoir, mais compte tenu de ce qui précède, ils ont été écartés du dit examen.

Nous ne pouvons donc pas tolérer ce favoritisme. Aussi, nous nous permettons de vous le signaler, afin que des dispositions soient prises en conséquence. Ou l'examen sera élargi à tous les Cheminots ayant les mêmes droits, ou nous contesterons la valeur de celui du 20 courant en raison de son caractère.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président :

R. JACQUET

*16-3*

*13*

*M. Jacquet*  
*cl*  
*A/6-3*

Left n° 1 (60)

(1)

E	Paulus Raymond	x	0	Comm Jan
	Blard Gilbert	x	0	M.E.O.
N	Baud Daniel	x	0	22 le malade ne le voy. demeuré remettre
	Cohidon Maurice	n		
	Durbois Joseph	n		
	Huger Georges	o	mar. 1944	à cause de la tumeur de la prostate et de l'insuffisance?
	Languay Jules	o		seul pour faire l'examen
	Lefevre Herbert	x		Pour l'examen de 1944 = 1966?
	Perrin Gilbert	n		
O	Graham André	n		
	Cadout René	o	comm. 09/43	
X	Disarbois Edouard	n		
	Demonville Henri	m		a consulté par le group. <u>insuffic</u>
	Gazo Jean	n		
	Grenon Camille	n		
	Luyard Henri	x		alt. fait à l'étranger, doul. de la tête
	Heurtault	n		
	Lejeune Jean	n		
	Mallon René	o		15
	Menier René	n		

- 0 L'umont Gustave n dossier aux, demande à l'union  
L'empire de l'union
- Prud'homme germani n
- Roux Paul n
- 10 Mazaue Robert o justice humanitar - justice de paix
- Boursson Guy n
- Leygues Marcel n
- Vauzelle Jean J. v. p. 1918, n. p. 1918
- 15 Perrot Anton n
- Baudrand Anton n
- Baillet René J n
- Tubert Gaston n
- Suermann Raymond o affaire de qualité just de paix  
Cassini - v. n. y.
- Dubois René v. p. 1918
- Roche Alphonse o
- Cresson François n
- Morot Inconnu n? a l'él des aptitudes p. 1918
- Fallot Adrien o dossier de santé
- Charbon Henri o dossier de santé
- Cattelin Henri J. ou) p. 1918, n. p. 1918
- Fallot Pierre n 1918

DE	Lereaux René	o p n a mail
	Le feuillet Jean	<del>n</del>
m	Bacon Charles	o p p. 6 vander
	Boccos René	o p p. 6 vander
	Bonzon Pierre	n
	Carmagnolle Louis	n n o p n u d'histoire
	Cusson Raoul	n
	Eschanguer Albert	n
	Faufroy Louis	n
	Lhuissier Jean	n
	Mondet Felix	n
	Mondet Fd	n
	Petit Louis	n on p n d'at l'at n Ray
	Schmitt Marcel	at n a l
	Su Edmund Albert	n
	Velay Paul	n
	Veran Maximilien	n
SC	Gautier Raymond	n
	Gautier Marcel	n
	Dequais Paul	n

## List n's

1

E	Bongou	?	
	Bron	n	- -
N	Blanchard	?	type OFFU
	Devaux	n	
	Infrestell (m <sup>2</sup> )	n	
	Dubantoy	n	
	Jesus	o	reca
O	Aubert	n	
	Bel	achung a Film	
	Boiron	?	
	Danteville	?	
	Furgus	?	
	Curcan	?	
	So Chailon	n	
PC?	Charpins	n	

Liste n°3

0 Heymes

N Demolleis

Denimal

0 Bouguier

Niseron

La Estebe

14 Albonnois

Barthe

Bouladon

Don

Ollus

Pouzol

16 Decaudin

Eul - 1

Paulus Raymond -a nommé à l'échelle 6 comme  
Commissaire de 3<sup>e</sup> classeBlard Gilbert -a nommé à l'échelle 6 comme  
et essai de l'Utiliser compte  
tene de son état physique  
(N'est-ce pas un exemple pour  
ne pas le changer de filière -)

Now

Baert DanielSi l'absence pour maladie de 40  
jours est effectivement la conséquence  
de son activité de recrutement et  
si il y a les aptitudes physiques et <sup>de formation</sup>  
il peut être nommé (BKO 217) sans <sup>à l'essai</sup>  
TA ni examen -Le régime de son enseignement avant  
de prendre le dossier d'admissionCibulski Jeanne -Il n'y a pas lieu à prendre  
de mesure spéciale, l'avant  
<sup>ne peut</sup> pas être promu par suite  
de l'absence de certificatDunby Joseph

- - - et - - -

Huyer Georges- La nomination à l'échelle 4 n'est  
intervenue que le 19 le régime  
deve être p. l'approximation a été  
révisé par le fait que l'intervu  
a été absent à l'effectif de 1942 à  
1944 et p. l'avis journal 214 lui a  
été appliqué

Nord (suite)

2

Lequay Jules

L'absence à l'interne (40 d'âge) est allée  
à telle en four ce qui nous a permis  
de nous arranger en ce qui concerne le  
dépense <sup>si cela est possible</sup> on a voulu <sup>alors</sup> le lui  
expliquer. Il n'y a pas pour autant  
pu être joint les annexes. Act  
peut être une tentative à l'égard  
pourrait être opérée si l'acte qui  
l'examine dans le cadre de  
deux ou trois semaines  
si nous n'avons pas pu le faire  
par 99 d'âge.

Lequay Nord

Le Dr Lequay n'employe pas  
pour les internes de son seul  
propre jusqu'à 1946 alors  
l'interne dit avoir été libéré à Bonak  
en 3 Sep 1946.

Il faut savoir que le régime est très complexe  
dans une période normale à M. El-Raja.  
On cherche ensuite dans ce qui suit de  
dit.

Perrier Gilbert

Il n'y a pas lieu de faire 99 d'âge  
par l'interne pour deux l'absence à l'interne  
~~avant que~~ !

Abraham Amal

Il n'y a pas lieu à faire quelque chose  
na pas de autre

Radout René

on fait le nom B C G B (c'est 6)  
par un régime de début automatique quel  
quels ad connaître également

Desarban Edouard

na est abut su finis qmoy  
red my a ubn et fortiter. fan.

Demarville Henri

C

il faut consulter le reg  
pour savoir si dans le capituly  
pour ete nom pour chef à Canton,  
et s'il n'abens pas retenu dans son  
av<sup>t</sup>

Gazis

Jean - agreste I.S. com et de  
de ch de St et de suich, si n'a pu  
ete ouille, avant tout a fait  
consuete

Jouven Camille

Haye pas la demoy de  
d'appoints spicials, a t'yeon et  
en serwa -

Guyard Henri

L'attente de la regne de attente se  
ice, l'attente ayat aut l'examen  
de l'attente tout de T.M. d'iden, am d'us  
(malg plus en d'ident)

Henri Louis

C

il faut que la regne comp  
d'attente de c'est de colligues en un  
de l'attente de c'est de colligues en un  
valute son avant -

Le Gouhier Jean

C

Haye pas l'ent d'envoye  
d'appoints spicials - et m'ap su  
abun d'iden, n'en ne m'ent  
son avancement aut ete retard



Jardoune (Junt)

5

Vanzelle Jean Jacques - a connu EHP 1 (9)  
a vu par note p CAR file  
reçu en interne qui t'informe = G  
des aptitudes

REN

Perrot Antoine - n'a pas été oulé,  
du y a pas bien de  
perso de direction générale

Baumard Antoine ven de la maison HEO, il  
n'apparaît pas sur quel que liste  
présent de missions spéciales  
les listes de missions de conseil forment un  
jeu de cartes pas de contact sur cette liste, se  
carrière aurait été avec celle de ses  
collègues de même valeur, ancienneté et grade  
(abs de la fiche de son)

Baillé

Baillé René - connu HEO en 1969 - Il  
n'y a pas bien de possibilité de missions  
spéciales. sa carrière aurait à comparer  
avec ses collègues de même valeur, ancienneté  
et grade (abs de la fiche de son)

Fichet Paulin

meilleures réponses

Guirema Raymond a prouvé sur le terrain la réalité  
de son travail on peut attester  
la somme de ses efforts de HEO  
Il s'est battu le jour de son

Dubois René

Rien à faire. faire - 6  
si lavez journal P, L, he et  
etc applique et si par composition  
avec les collages et trucs etc, antiseptique  
fait et a de l'avis que quel chose  
obtient

Roche Alphonse - Peut pas dire un fort  
débile. chef. est à B. N. et  
dans des centres dans le  
unilatéral. Peut être dans l'Etat de  
un SCMN.

Cervot François - Le avait succès par et  
après et en même quel ne  
pas et autre et il y a  
pas bien de fruits de masses  
spinales.

Mout Jean - Ces 40 ans on les yeux  
pas constatés les choses à la  
rencontre à 441 -  
si, et est capable de faire un fort  
à SCBR 7 v en journal 7 y normal

Falhot Adrien - Pas de fait de masse solidaire  
isolée dans SCB? des gr  
fruits de masses et autres une  
formation sans type

Charrier Pierre - Pas de fait de masse solidaire  
à KAD.

Cathelin Marcel - Le regard de journal si ce n'est bon  
du fait que l'intérieur ne peut pas être de  
le moments où SCB 3 ou journal  
quel non intéressant et est dans  
des lettres dans le journal dont  
et beaucoup de force

Galbet Pierre  
P

aucun défaut noté  
page de face 7

Leroux Pierre

- L'attention de la revue paraît être  
appelée sur le danger de contact  
sur NF

Lafayette Jean

, attention de journal pas de  
été oultre

Mélot

Bacon Charles

aucun danger la revue bien  
aux attentions appelées sur ce  
cas de page 21 sur NA  
sur 181 peut être donnée

Bocuz René

aucun danger la revue bien  
élargie si sur NA peut être  
accrédité par le pied de page

Bonyon Fernand

la revue de deux sur sa  
remise et sur l'entente avec vous  
peut être de plus grand et 2 - la  
liste de l'entente, deux et  
deux sur le reste on se  
font que se passe le dessin l'entente  
d'accord et tout mon favori -  
de copies

Carrognolle Louis

Tout va bien à ressembler mes  
à fait et semble par la couleur  
de l'entente, non non pas être non  
pas 1/2 de ses couleurs -  
me vider la revue de deux appeler

Craspin Rasul

na pas ete oulth  
Pas de mesme spech. - 8

Lo Languns Aloul

Il n'appare pas grand  
ave ete oulth - Par aillth  
fayn le vant A. Pas  
de mesme spech. - 7

Lanfrouly Louis

Il n'appare pas grand  
comme ad ete fuy par  
son actin dans le vent  
Pas de mesme spech. - 7

Christil Jean

ad toups mance  
Le uyon appare en le  
evation fuy devent doul  
au nord de son fait

Myonit Felix

Devant myonit e uction  
d'nappe et uyon - pas tout  
de uyon de desputois spech,  
l'ouyon

Myonit Tertis Terens

Pas de mesme spech -  
fuyt apper latitudo a le  
uyon de u coe. Quelle est  
l'ouyon par lequel il est resté  
13 an - 5 ?  
et 13 com - 5.

Petit Louis

Il fait ad fuyt de d'ouyon spech  
mance le uyon dans ete conseil  
par adoul de d'ouyon u porte;  
Car il parait avec ete uction  
sur son actin de uction

Schmitt Emanuel

Il est d'origine française et il  
est pour la mesure spirituelle  
dans mesur spirituelle; non  
fait de autre -

Instrument Albert

Il est fait par lui-même  
pour la mesure spirituelle

Velay Paul

Il est fait de autre  
et est pour la mesure spirituelle  
des actions dans la mesure  
Pour mesur spirituelle, par

Vicin Maxime

Il fait de autre  
action car la mesure est  
un peu l'attitude et la  
référer pour être appliqué  
de cet aspect

Lucas Antoine

Maubert Raymond

Il est fait de autre  
la mesure un peu est de autre  
après la mesure et de  
non pas pour la mesure un peu

Gaudin Marcel

Il est fait de autre un peu  
non pas car il est fait  
des jours et des jours les jours

Douglas Paul

Il est fait de autre un peu  
pour de la mesure et de  
longue durée et de autre  
de autre pour la mesure un  
c'est la mesure un peu

2ème  
Cas particuliers

10

Bourgeois - rien est connu de ses  
ISD, chefs, on ne peut rien dire et  
cette -

Bruch Pierre - Les fonctions dans le  
secteur ouest, un poste  
sans un poste de pilotage  
maîtrise. Le rayon  
de vue est de 1000 km. L'union  
générale est. L'examen ne  
peut être que mes à T.A. de l'ISD

Now Strasbourg

Blanchard Gaume - L'examen est par l'examen  
de l'ISD, appliqué  
toutes les fois que

Devany Lucien aucun dépense spéciale  
à prévoir

Dufourville Gabriel Pas de dépenses à prévoir  
dans le secteur ouest,  
pas de dépenses de ce genre

Dubauty Albert aucun dépense à prévoir  
ou pas de dépenses

Dessus - à chasser avec le rayon  
par voir si les données sont  
présentées satisfaisamment

Quint

Arthet Herr Si on avait un peu de  
norme cela ne se fait  
à son état de santé, le  
regime pour qu'il y  
revenue qq ch. - fan

Bel Inanne

- on peut être non conduit  
autres quaps nous à l'examen  
arrivé et de ce régime à cela  
deux à trois. Truifin à  
unby quel fait la fonte alors!!  
Le régime leur examen - 2  
qq ch. de plus et plus unpeu plus  
de son bien sans la route

Bolan

Dachwell

Tuzyn

Tuzyn

Cas, un peu les deux comme les  
intéressés ne peut être donné sans  
pour quel régime à forte vacance  
pour faire le régime LD Ry est  
que les bénéfices peuvent se faire -  
leur peut pas être même FS

Pa Charles

Il n'est pas facile  
comme - la (celui) avec un  
par son état de la santé et  
y a des causes

Bombon

de Charles Rayne (voir notes)

Caspaticulus 1 Pinchat

12

Pinchat Roy, étant donné l'existence d'un  
système à la base de la littérature on  
ne peut être à l'aise sans autre  
existence (au point de vue son avancement  
Toujours l'existence du point de vue TA  
Le point de vue de K.P. et de faire  
le point de vue 'interne'.

So - Boucheux Boche

La littérature à l'égard de la littérature  
de l'égard de la littérature d'ailleurs pour la  
la littérature -

Donner tout de suite un nom à l'IPHE (c'est à  
faire de la littérature -

Le regard des opinions de plus de 10 ans de  
regard et de l'existence de la littérature et de la  
actuelle littérature peut arriver - ?  
de KADD dans la littérature - ?

Est

Hesperis - A prion favorada, la signa de la  
si l'ocor agra e hui un fat a Ch. 2. ~~de si~~

Nov

Semellin } nov  
Genival }

2. Bengur / nov  
nissim /

Le Erade nov

ny nov

Le Aesch nov

- 1 lettre à M. le Secrétaire Général.
  - 1 lettre à M. le D<sup>r</sup>, Chef du S<sup>c</sup>e M. T.
  - 1 lettre à chaque Directeur Région.
- 

Mesures prises en faveur d'agents  
remplissant les conditions visées  
par les lettres P. 12 H2 du 8.11.1944.

---